CNCR

COMITÉ NATIONAL DE COORDINATION DE LA RECHERCHE

Le CNCR en 2022

-

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le CNCR en 2022

CNCR
COMITÉ NATIONAL DE COORDINATION DE LA RECHERCHE

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2019 relatif aux groupements de coopération sanitaire, le présent rapport d'activité 2022 sera adressé au directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France avant le 30 juin 2023. Conformément à la convention constitutive du groupement, il sera également adressé aux instances des établissements membres ainsi qu'à leurs ARS. Les comptes financiers du groupement sont annexés au document après leur approbation par l'Assemblée générale.

Sommaire

Mot du Président, Professeur Karim Asehnoune 4
Mot de la Directrice, Marie Lang 5

1. Les actions du CNCR 6

Visibilité 7

I. Être force de proposition auprès des Pouvoirs publics 8
II. Visibilité européenne et internationale 10
III. Participation aux instances & représentation institutionnelle 12
IV. Affirmer la place des EPS par une politique de partenariat dynamique 14

Analyses 15

V. Activité de recherche des CH 15
VI. Actualisation des chiffres clés des CHU et flyer 16
VII. Participations 16
VIII. Lancement de l'étude « Brain Health » 16

Accompagner 17

IX. La filière industrielle 18
X. Restons connectés ! 19
XI. www.notre-recherche-clinique.fr conforte sa position de référence en information sur la recherche clinique 19
XII. Participer aux groupes de travail et instances adéquats pour les membres 20

Expertise & formations 21

XIII. Affaires juridiques 22
XIV. Mission Europe 23
XV. Services permanents 24
XVI. Audits 25
XVII. Formations & interventions 25

Indicateurs 26

2. Gouvernance & budget 28

I. Le GCS CNCR 28
II. Les membres du CNCR 28
III. La gouvernance du CNCR 30
IV. L'équipe opérationnelle du CNCR 31
V. Gestion et activités courantes du GCS 32
VI. Le financement 33

Le mot du Président-Administrateur

J'ai eu l'honneur d'être élu à la présidence du CNCR le 13 mars dernier, investi par la confiance des conférences des directeurs de CHU, de CH, des présidents de CME et des doyens des facultés de médecine. C'est un honneur et une responsabilité de porter la voix de la recherche hospitalière, dans sa pluralité et sa richesse.

2022 a été, une nouvelle fois, une année dense pour le CNCR comme vous pourrez le voir à la lecture de ce rapport d'activité.

Dans un contexte où certains s'interrogent sur le statut de la France dans la recherche biomédicale mondiale, il est bon de rappeler la place majeure des CHU et des CH en termes de quantité et de qualité de publications, qui n'ont cessé de progresser depuis 10 ans selon les derniers chiffres de la cellule Bibliométrie du CNCR. La recherche hospitalière n'est pas en déclin. L'enjeu est de lui allouer les moyens et de simplifier les procédures pour donner de la visibilité et du sens aux chercheurs et personnels sur le terrain. Cela passera par un dialogue et une concertation entre toutes les parties prenantes, dans lesquels le CNCR a toute sa place en tant que représentant des conférences hospitalières sur l'activité de recherche et d'innovation.

Je finirai en remerciant mon prédécesseur, le Pr Didier SAMUEL, Président jusqu'en mars, pour le travail et l'énergie déployés durant tout son mandat ainsi que durant l'année 2022 qui fait l'objet de ce rapport d'activité. Je lui souhaite pleine réussite dans ses fonctions de PDG de l'Inserm, me réjouissant que ce grand organisme de la recherche ait à sa tête une personne de son envergure, qui possède une conscience aiguë de la complémentarité, des spécificités et de la place de la recherche hospitalière dans la recherche biomédicale française.

Professeur Karim Asehnoune

« L'enjeu est d' allouer à la recherche hospitalière des moyens et de simplifier les procédures pour donner de la visibilité et du sens aux chercheurs et personnels sur le terrain. »

Le mot de la directrice

Après deux années marquées par la pandémie, 2022 a vu l'activité revenir à la normale. Les évènements et formations sont à nouveau organisés en présentiel. Quant aux instances et réunions des Groupes de travail, elles se sont poursuivies essentiellement en format distanciel ou « hybride », car cette organisation permet à un plus grand nombre de participer.

L'année 2022 aura été marquée par la période électorale des présidentielles et législatives qui a permis au CNCR de faire remonter une Plateforme de propositions spécifiques en recherche et innovation pour le nouveau quinquennat. Ces 27 propositions déclinées en 3 axes ont été adressées aux candidats à la présidentielle et présentées par le Président Administrateur aux Ministres de la Recherche et de la Santé et leurs conseillers en septembre.
Au-delà de ces propositions pour nourrir le débat, vous constaterez que l'année a été riche de réalisations concrètes dans le cadre des missions confiées au GCS.

La cellule **Bibliométrie** a finalisé le Rapport relatif à la recherche en CH qui démontre leur progression depuis 10 ans et produit un flyer des chiffres-clés des CHU, tout à fait remarquables. Elle a également lancé une nouvelle grande étude thématique dans le champ Brain Health. La veille juridique et l'aide à la structuration, notamment en matière de coopération territoriale de recherche, ont particulièrement occupé la cellule **Affaires juridiques**. En lien avec la **cellule Filière industrielle**, la réflexion sur la dématérialisation et la décentralisation des essais cliniques s'est poursuivie avec la CNRIPH qui en a repris le pilotage. Mais c'est surtout l'accompagnement à la mise en œuvre du nouvel arrêté modificatif du 28 mars 2022 paru le 9 avril sur la convention unique qui a fortement mobilisé cette cellule.

Quant à la mission **Europe**, son travail vise à s'assurer que nos membres se positionnent sur les nouveaux programmes de financement européen grâce aux actions de formation, de veille, de suivi du calendrier des AAP et des résultats… Nous espérons que l'adhésion à la Maison Irène et Frédéric Joliot-Curie, dans le cadre d'une stratégie d'influence à Bruxelles, permettra d'anticiper les stratégies à adopter. Enfin, nous avons le plaisir d'accueillir depuis le 1er septembre 2022 Christophe Chazelle, nouveau Responsable de la cellule **Communication**, en succession d'Eugénie Daly, investie dans toutes nos actions de communication depuis 2015, et qui part pour de nouvelles aventures.

Cette introduction est également pour moi l'occasion de saluer l'arrivée du Professeur Karim ASEHNOUNE, Président de la CME du CHU de Nantes, élu à la présidence du CNCR par l'Assemblée générale du 13 mars 2023 et de remercier chaleureusement Didier SAMUEL pour ces 2 ans et demi à la tête du CNCR. Toute l'équipe ainsi que le Bureau se joignent à moi pour exprimer au nouveau Président notre engagement à ses côtés en vue de relever les nombreux défis qui s'ouvrent à nous.

Bonne lecture !

Marie Lang

1. - Les actions du CNCR

Visibilité

I. Être force de proposition auprès des Pouvoirs publics 8

- Plateforme de propositions pour le nouveau quinquennat 8
- Plan Santé 2030 et création de l'Agence de l'Innovation en Santé (AIS) 9
- Démarches ANR concernant l'éligibilité des personnels CDI et statutaires 9
- Audition par la DNS sur le projet de plateforme nationale des essais cliniques 10
- AMI coopération territoriale : courrier commun CNCR-FHF-Conférences 10
- Rénovation du modèle des CIC : courrier commun Conférences-CNCR-Inserm 10
- Soutien au GT Centres de Ressources Biologiques (CRB) de la CRI 10

II. Visibilité européenne et internationale 10

- Mobilisation des EPS à de nouveaux programmes de financements européens 10
- Un travail de fond sur les enjeux de santé européens 11
- Adhésion à la Maison Irène et Frédéric Joliot-Curie 11
- Circuits d'influence européens 11
- Attractivité internationale 11

III. Participation aux instances & représentation institutionnelle 12

IV. Affirmer la place des EPS par une politique de partenariat dynamique 14

Visibilité

I. Être force de proposition auprès des pouvoirs publics

Dans le cadre des travaux du **CSIS 2021, le CNCR avait apporté une contribution écrite de 22 propositions** visant à rétablir la France comme pays leader en recherche & innovation en santé à l'horizon de 2030. À partir de ces propositions actualisées et amendées pour tenir compte des avancées notables de la LPR et du Plan innovation Santé 2030, le CNCR a soumis, après ajouts et validation du Bureau, une **plateforme de propositions spécifiquement dédiées à la recherche et l'innovation en santé aux différents candidats aux présidentielles. Sur la base du constat d'une relative perte de vitesse de la France et du décrochage des moyens par rapport à ses compétiteurs, les pistes d'amélioration se déclinent en 27 propositions classées en 4 axes prioritaires.**

Plateforme du CNCR pour le quinquennat 2022-2027

Quatre axes prioritaires autour de 27 propositions concrètes

En vue de rétablir la position de la France comme leader en recherche & innovation en santé et y renforcer la place centrale des Établissements publics de santé.

- **Axe 1 :**
  Améliorer les conditions règlementaires et la contractualisation relative aux recherches en santé ;
- **Axe 2 :**
  Améliorer le soutien public au financement de la recherche en santé ;
- **Axe 3 :**
  Renforcer la sécurité et la souveraineté sanitaire française, européenne et assurer la visibilité à l'international ;
- **Axe 4 :**
  Booster la recherche par l'évolution des formations et l'ouverture des aspects universitaires.

Suite à l'élection présidentielle, aux élections législatives et à la nomination du Gouvernement et des Cabinets ministériels, le CNCR a travaillé à la diffusion et la présentation des propositions en vue de la mise en œuvre de cette plateforme. Ainsi, le 7 septembre lors du Colloque sur la gouvernance de la recherche en CHU de l'Académie de médecine, le Pr Didier SAMUEL a pu les présenter devant les conseillers recherche en santé du Ministère de la Santé et du Ministère d'Enseignement Supérieur et de la Recherche. À l'occasion des **États généraux de la formation et de la recherche médicales** à Paris le 30 septembre, il a pu effectuer cette présentation devant les deux ministres : François Braun et Sylvie Retailleau.

Plan Santé 2030 et création de l'Agence de l'Innovation en Santé (AIS)

En conclusion des travaux du CSIS, le 29 juin 2021, le Président de la République a annoncé le Plan Innovation Santé 2030 affichant des objectifs très ambitieux et plus de 7 Mds € mobilisés. Une des mesures phare annoncée était la création de l'Agence de l'Innovation en Santé, structure d'impulsion et de pilotage stratégique de l'innovation en santé, chargée du suivi du plan et dotée d'une organisation agile et focalisée. La nomination de sa Directrice générale est intervenue le 21 novembre 2022.

Le CNCR a été interrogé à plusieurs reprises en 2021 sur la pertinence de la création de l'Agence et la construction de sa feuille de route. Le Président Didier Samuel a toujours souligné à la fois **l'intérêt d'une telle mesure** mais aussi alerté sur **le risque de rajouter une nouvelle strate à la gouvernance** déjà complexe de l'écosystème de recherche français et la nécessité de prévoir l'articulation avec la nouvelle agence européenne HERA.

> **« L'AIS est importante, nous soutenons le projet, mais l'environnement autour (soutien à la recherche et aux chercheurs) est nécessaire pour son succès »**
>
> Professeur Didier SAMUEL,
> Président du CNCR jusqu'au 13 mars 2023

Un rendez-vous a été organisé le 5 janvier 2023 avec la nouvelle Directrice générale, à sa demande, qui a permis de présenter à la fois les missions dévolues à l'Agence selon sa lettre de mission, sa montée en charge opérationnelle ainsi que les attentes fortes des professionnels. Il est convenu de se revoir à intervalle régulier pour partager les objectifs communs.

Démarches ANR concernant l'éligibilité des personnels CDI et statutaires

Le 31 août, le CNCR a adressé un courrier officiel à Thierry DAMERVAL PDG de l'ANR, concernant la non-éligibilité des coûts des personnels CDI et statutaires de nos établissements aux financements sur appels à projets de l'ANR et réclamant une évolution des règlements financiers. Thierry DAMERVAL (PDG) et Vincent COTTET (Direction du budget) ont préféré proposer une réunion d'échange, finalement fixée le 5 janvier, pour pouvoir exposer les points de vue de part et d'autre.

La question de l'aménagement du règlement financier a été posée au moment de la LPR et de la création des CDI de mission. Différents scénarii argumentés avaient même été proposés car les conséquences pèsent en première ligne au quotidien à la fois sur les établissements bénéficiaires et sur l'ANR en qualité d'opérateur. Pour le moment il n'y a pas d'ouverture sur la possibilité de prendre en compte et de rendre admissibles les dépenses relatives aux CDI en raison d'une doctrine forte du MESR qui refuse la révision des règlements financiers sur ce point pour les établissements bénéficiaires à coût marginal (vs. les bénéficiaires à coût complet). Pourtant, ces mêmes dépenses sont éligibles dans le cadre des objets et financements PIA/France 2030 gérés par le SGPI et également opérés par l'ANR, cette différence rend encore plus complexe la gestion des RH et des compétences liées des équipes mobilisées. Cette doctrine ancienne, qui n'a pas évolué, est fondée sur la considération que la LOLF ne peut prévoir un double financement public. Le CNCR a fait valoir la nécessité d'harmonisation pour des raisons opérationnelles (les personnels sont mobiles d'un projet à l'autre) et l'argument de l'attractivité des métiers de la recherche mise en avant par la LPR qui se heurte à cette situation paradoxale. Enfin, l'argument relatif à la LOLF est difficile à entendre pour les hôpitaux dont les personnels ne sont pas rémunérés sur des crédits LOLF mais des crédits d'assurance maladie.

Le CNCR, en lien avec l'ANR, continuera à porter le sujet auprès du MESR en direct et en s'appuyant sur la commission Santé de CAP Recherche coanimée par Séverine ABRAMATIC, Responsable Europe du CNCR, et Nicolas ALEXANDRE, du CHU de Nice. Il apparaît en effet, du point de vue même de l'ANR, que CAP recherche est un bon vecteur pour pousser les sujets d'intérêt commun et dialoguer avec le MESR.

Audition par la DNS sur le projet de plateforme nationale des essais cliniques

Le 28 octobre, le CNCR a été auditionné par la Délégation ministérielle du Numérique en Santé (DNS) du Ministère de la Santé dans le cadre d'une lettre de mission (Plan Innovation Santé 2030) de mai 2022 lui confiant, la conduite du recensement des besoins pour la mise en place d'une base nationale des essais cliniques. L'objectif du projet ECLAIRE est de référencer les essais en cours en Europe afin de rendre accessibles les informations tant au grand public qu'aux experts.

Le CNCR a pu se positionner en appui des représentants des Conférences qui s'étaient déjà exprimés et plus particulièrement sur la nécessité d'exhaustivité du répertoire des essais pour des raisons éthiques et sur la compréhension des intitulés et de la nature des projets de recherche pour le grand public. Dans le cadre de la réflexion du CSF 2018, ces raisons avaient conduit les acteurs à écarter le développement de la partie répertoire des essais cliniques du site internet d'information grand public **www.notre-recherche-clinique.fr**, piloté par le CNCR en partenariat avec les acteurs Leem, SNITEM, AFCROs, Ministère de la Santé-DGOS, France Assos Santé, CNCP. En revanche, afin de ne pas recréer de nouveaux contenus informatifs, il est convenu de s'adosser au site. Les modalités techniques (renvois de liens) seront à définir en 2023.

AMI coopération territoriale : courrier commun CNCR-FHF-Conférences

À la suite de l'annonce faite par la DGOS du lancement d'un AMI doté de 10M€ pour soutenir la structuration des coopérations territoriales de recherche, un courrier a été rédigé par la CRI à destination de la DGOS, courrier amendé par la FHF et le CNCR qui y ont apposé leur signature. Le Pr Karim ASEHNOUNE, membre du Bureau du CNCR, a rappelé que les propositions n'étaient pas contraignantes et que la structuration pouvait se faire selon différents modèles, dont des exemples sont cités dans le courrier. Ce dossier constitue une pierre d'achoppement dont le CNCR a conscience puisqu'il a conçu dès 2019 une démarche visant à favoriser le maillage territorial de la recherche par la création du « centre territorial de recherche » (projet d'amendement à l'article 10 de la Loi de santé porté par la député Audrey DUFEU-SCHUBERT). Ce dossier continuera d'être suivi de près par le CNCR qui accompagne ses membres dans les structurations territoriales.

Rénovation du modèle des CIC : courrier commun Conférences-CNCR-Inserm

À l'invitation de la Commission recherche et innovation de la Conférence des DG de CHU, le CNCR s'est associé à une action de coordination au sujet du modèle rénové des CIC, à l'issue du travail du GT national expert, pour faire converger les points de vue. Cette action s'est matérialisée par un courrier conjoint avec l'Inserm et les Conférences à la DGOS. De façon concrète le CNCR sera à nouveau impliqué dès la Journée scientifique nationale des CIC de juin 2023, comme par le passé.

Soutien au GT Centres de Ressources Biologiques (CRB) de la CRI

À la demande de la Commission recherche et innovation (CRI), le CNCR a commencé à apporter son soutien au réseau des CRB de CHU. La convention de constitution du réseau des CRB a fait l'objet d'une relecture juridique fin 2022 pour permettre l'appui du CNCR à la structuration. Une réflexion a été démarrée avec la cellule bibliométrie pour valoriser l'implication des CRB en publications et dans les essais cliniques pour aboutir en 2023 à une infographie. Le projet de développement d'un guichet d'interface avec les industriels sur le site internet a également été travaillé avec la cellule communication. Enfin dans la perspective de l'attribution de crédits dédiés au biobanking du Plan innovation France 2030, le portage et le soutien du CNCR aux CRB de CHU est fortement envisagé.

II. Visibilité européenne et internationale

Le CNCR a développé une participation active pour identifier les grands défis européens qui seront financés via les appels à projets des programmes tels qu'Horizon Europe, EU4Health… et positionner d'emblée dans les réponses les équipes de recherche des EPS (ex. : Brain Health).

Mobilisation des EPS à de nouveaux programmes de financements européens

Opportunité pour les CHU/CH/EPSM, le programme EU4Health 2021-2027 est doté d'un budget de 5,3 Mds€ (x10 par rapport à sa version précédente 2014-2020). À titre comparatif, 8,2 Mds€ sont dédiés au cluster santé du pilier 2 d'Horizon Europe. Adopté en réaction à la pandémie de COVID-19, ce programme contribue à relever les défis à long terme en matière de santé en mettant en place des systèmes de santé plus solides, plus résilients et plus accessibles. Il comporte 4 axes thématiques : Améliorer et renforcer la santé dans l'Union / Lutter

contre les menaces transfrontières sur la santé / Améliorer les médicaments, les dispositifs médicaux et les produits nécessaires en cas de crise / Renforcer les systèmes de santé et leur résilience et améliorer l'utilisation efficace des ressources.

Grâce à une communication intense du CNCR auprès des services Europe et des équipes de recherche, les EPS se sont mobilisés pour participer activement à l'écriture des propositions d'actions conjointes en lien avec les autres acteurs français de santé publique (Santé Publique France, HAS, INCa…). Ainsi, 4 CHU se sont positionnés dans 3 des 9 actions conjointes déposées en 2022.

Les EPS et le CNCR sont aujourd'hui identifiés en tant que bénéficiaires et acteurs de ce programme dans le plan national d'action adopté par le Ministère en charge de la Santé, pour une mobilisation de l'ensemble des acteurs nationaux et une participation française renforcée au sein du programme EU4Health, à la hauteur des enjeux européens de santé publique.

Un travail de fond sur les enjeux de santé européens

Tim-Morris SCHMIDT
Conseiller pour les affaires européennes, EU4Health National Focal Point, Mission des Affaires Européennes et Internationales, DGS-MSP

« Je tiens à chaleureusement remercier le CNCR pour ses travaux de sensibilisation, de coordination et de mobilisation qu'il mène en faveur d'une forte participation des CHU dans le cadre du programme de santé de l'Union européenne - EU4Health. Une véritable dynamique est lancée nous permettant de positionner ces acteurs au cœur des projets européens d'envergure en santé publique telles que la prévention des maladies cardiovasculaires, l'amélioration des dépistages des cancers ou la préparation et la réponse aux nouvelles crises sanitaires transfrontalières. Un grand merci pour vos efforts et au plaisir de continuer cette collaboration entre la DGS et le CNCR dans les années à venir. »

Adhésion à la Maison Irène et Frédéric Joliot-Curie

Initiée en novembre 2022, l'adhésion du CNCR à la « Maison Irène et Frédéric Joliot-Curie » le 7 février 2023 a pour objectif de peser dans les circuits formels et informels de décision à Bruxelles, en organisant et assurant la représentation des EPS sur place et en s'associant aux organismes de recherche publics déjà membres de la structure (CNRS, Inserm, CEA, INRAE, INRIA, France Universités, IFREMER, IRD, IRSN…).
Cet engagement permettra aux EPS un accès à l'information officielle et non officielle avec un temps d'avance. Le but est de permettre de mieux préparer les consultations en les identifiant, de sensibiliser et informer les communautés scientifiques de nos établissements membres sur la stratégie européenne et les programmes de financement à venir.

Circuits d'influence européens

Il s'agit de peser dans l'élaboration des documents d'orientation du programme spécifique d'Horizon Europe. Le travail a porté sur la planification stratégique 2025-2027 afin de formuler des propositions à y inscrire pour alimenter les futurs appels à projets européens. Dans le cadre d'un premier travail piloté par le groupe Europe Aviesan en collaboration avec les directeurs et chargés de mission des ITMOs, un premier « position paper » a été remonté à la Commission Européenne mi-novembre et sa circularisation pilotée par Guillaume FUSAI d'Aviesan. Les remontées peuvent se faire également selon les différents canaux identifiés par le CNCR pour ses membres. Citons par exemple le MESR à travers le Groupe Thématique National (GTN) Santé, la représentation permanente de la France auprès de l'UE (RPUE), les directions générales (DG) de la CE (DG RTD, DG CONNECT, DG Santé, HERA…) dont les interlocuteurs sont ouverts aux rendez-vous d'échange avec la communauté scientifique.

Attractivité internationale

Le CNCR a été associé à l'initiative de F-CRIN et de la French Healthcare Association au lancement d'un groupe de travail sur l'Attractivité internationale de la recherche clinique française rassemblant l'ensemble des acteurs. Le Groupe s'est réuni les 31 mai et 10 novembre 2022 et, après un bilan et panorama des forces et faiblesses de la recherche clinique française, a émis quelques pistes de réflexion. Un des premiers livrables prioritaires identifié est la construction d'un site web dont le nom de domaine a déjà été réservé par la French Healthcare association : myfrenchclinicaltrial.fr. 6 sous-groupes ont été constitués pour couvrir les aspects communication, réglementaires, cahier des charges et internationaux du projet.

III. Participation aux instances et représentation institutionnelle

Une des missions premières du CNCR depuis 2005 est la représentation des intérêts de ses membres auprès des différentes instances.

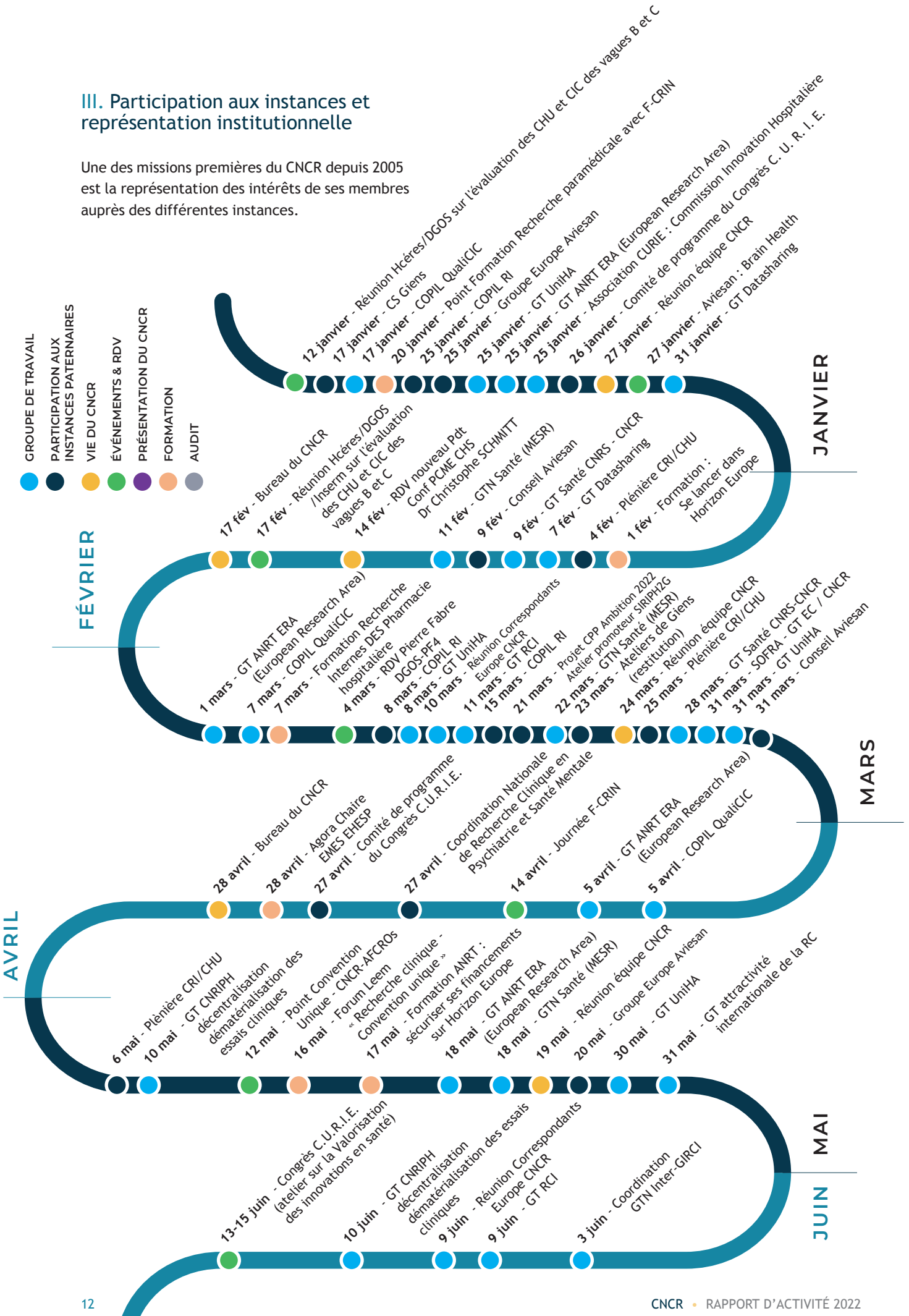

JUIN
14 juin - GT ANRT ERA (European Research Area)
14 juin - CA Fonds innovation FHF
14 juin - CTE CNCR
16 juin - AG du CNCR
17 juin - Groupe Europe Aviesan
20 juin - CE NRC
23 juin - 2e Journée CH AURA Le Puy-en-Velay
23 juin - AG ANRT
28 juin - Groupe Europe Aviesan
29 juin - AG des Ateliers de Giens
29 juin - COPIL QualiCIC
JUILLET
19 juillet - Visite Bruxelles Maison Irène et Frédéric Joliot-Curie
13 juillet - RDV S. Kervestin SG ARIIS
12 juillet - GT ANRT ERA (European Research Area)
7 juillet - Plénière CRI/CHU
7 juillet - GT ANRT Contrats
AOÛT
SEPTEMBRE
5 sept - AG Cap Recherche
6 sept - Comité opérationnel de pilotage Cap Recherche
6 sept - Réunion EHESP (avec F-CRIN)
7 sept - Intervention Didier Samuel colloque Académie de médecine "Gouvernance de la recherche en CHU"
7 sept - Café RHE PCN
13 sept - GT ANRT ERA (European Research Area)
15 sept - 1ère réunion GT experts Brain Health
19 sept - Réunion MSS Règlement européen médicament
21 sept - GT Contrats ANRT
25 sept - Groupe Europe Aviesan
22 sept - Conseil de gouvernance F-CRIN
22 sept - Bureau du CNCR
23 sept - GT RCI
27 sept - Comité de programme du Congrès C.U.R.I.E.
27 sept - Formation Leem/GIRCI/ CNCR sur la recherche dans les CH
28 sept - Atelier Leem/GIRCI/ CNCR sur les études de faisabilité
29-30 sept - États généraux de la recherche et de la formation
29 sept - Atelier CU pour les chefs de projet F-CRIN à Toulouse
OCTOBRE
28 oct - Audition par la DNS sur plateforme nationale d'essais cliniques
27 oct - Groupe de concertation thématique Europe (MESR)
26 oct - France innovation Healthcare Summit 2022
20 oct - RDV Pierre Fabre DGOS-PF4
18 oct - COPIL RI
14 oct - Plénière CRI/CHU
13 oct - AG du CNCR
12 oct - Comité opérationnel de pilotage Cap Recherche
12 oct - CTE CNCR
11 oct - GT ANRT ERA (European Research Area)
7 oct - CE NRC
7 oct - RDV ARIIS
4 oct - Présentation du Conseil National de la Refondation en Santé
3 oct - Plan CPP 2023 Atelier promoteur SIRIPH2G
3 oct - COPIL QualiCIC
NOVEMBRE
9 nov - COPIL Chaire EMES EHESP
14 nov - Point 3 Conférences CHU et CNCR
14 nov - Réunion d'information interne élections dans la FPH
15 nov - GT ANRT ERA (European Research Area)
15 nov - Comité de programme du Congrès C.U.R.I.E.
15 nov - Commission Santé
16 nov - AI for Health Summit Cap Recherche
17 nov - GT CNRIPH décentralisation dématérialisation des essais cliniques
17 nov - Groupe Europe Aviesan
17 nov - Conseil de gouvernance F-CRIN
21 nov - CS Ateliers de Giens
21 nov - Conseil National de la Refondation Usagers de la santé
22 nov - Atelier Europe CHU de Nice
22 nov - Infonight CHU de Rennes
23-25 nov - Formation EHESP : Gestionnaires de la recherche clinique
23 nov - Réseau national des CRB : travaux sur la Convention
24 nov - Groupe Europe Aviesan à Bruxelles
24 nov - Plan CPP 2023 Atelier recette utilisateurs SIRPH2G
25 nov - RDV Isabelle Richard DG EHESP
29 nov - GT ANRT Contrats
DÉCEMBRE
16 déc- Présentation du CNCR au GT CRB
15 déc- GT DGOS-PF4
13 déc- Healthtech connexion convention unique day journée innovation CHU de Nantes
13 déc- GT ANRT ERA (European Research Area)
12 déc- COPIL QualiCIC
12 déc- Présentation Didier Samuel conférence recherche clinique IGAS
8 déc- Bureau du CNCR
8 déc- GT RCI
8 déc- Élections professionnelles dans la FPH
7 déc- Colloque HDH "Données de santé et intelligence collective"
6 déc- Forum Étoiles de l'Europe
6 déc- CA Fonds innovation FHF
2 déc- RDV Directeurs de l'ITMO Neurosciences présentation étude Brain Health
2 déc- Plénière CRI/CHU
1 déc- Commission Santé Cap Recherche
19 déc- Point 3 Conférences CHU et CNCR
À L'ANNÉE PROCHAINE !

IV. Affirmer la place des EPS par une politique de partenariat dynamique

Le CNCR continue à nouer et développer des liens forts avec les acteurs de l'écosystème de recherche pour mettre en lumière la place des CHU et CH. Ainsi, en 2022, les travaux les plus significatifs menés au titre des partenariats ont été :

- F-CRIN : formation annuelle commune avec l'EHESP pour les Élèves directeurs d'hôpital en spécialisation et les gestionnaires de la recherche clinique ;
- Think tank « Ateliers de Giens » : participation aux réflexions du Conseil scientifique, à l'Assemblée générale et à l'événement annuel ;
- Hcéres : relance du calendrier des campagnes d'évaluation CHU et CIC et échanges avec l'OST sur la mise en place de la campagne IPERU ;
- Académie de médecine : lancement de 2 analyses portant sur « Pharmacologie & Toxicologie » ; « Collaborations France-Afrique » ;
- FHF & Fonds FHF : participation aux Conseils d'Administration ;
- EHESP : formation annuelle et participation au COPIL de la Chaire de Management ;
- Aviesan : participation au Groupe Europe ;
- ANRT : participation à l'Assemblée générale et montage de formation en commun ;
- Association C.U.R.I.E. : valorisation de la recherche publique ; organisation d'un atelier au Congrès de juin 2022 à Montpellier ;
- CAP Recherche (ex CAP ANR) : réseau inter-établissements qui s'adresse aux opérateurs de la recherche publique pour mieux les accompagner dans l'ingénierie des projets ; coanimation de la commission Santé créée ;
- CNRS : réflexion avec le GT Santé pour développer les collaborations scientifiques, travail bibliométrique pour repérer les thématiques à partir des publications communes ;
- Adhésion à la Maison Irène et Frédéric Joliot-Curie afin d'être au plus près des institutions européennes.

Projet PENELOPE

Le projet PENELOPE (PlatEforme NationalE pour La prOduction de PlacEbo), porté par le CHRU de Brest et le CNCR pour l'ensemble de la communauté des CHU et CH adhérents, repose sur des fondements scientifiques et méthodologiques puissants et la nécessité de souveraineté française en santé.

Suite à un dépôt au PIA3-EQUIPEX + en juillet 2020 et une nouvelle soumission infructueuse au PIA 4, à l'AMI « nouvelles biothérapies et bioproductions » en juin 2021, le Cabinet ALCIMED a accompagné le CNCR et le CHU de Brest sur l'analyse des éléments de marché du projet afin d'étudier sa pertinence et sa viabilité économique et répondre aux interrogations soulevées par le SGPI notamment. Il s'agissait également d'orienter les équipes vers les bons AMI/AAP et d'élaborer une stratégie pour les prochaines étapes.

En conclusion, malgré l'intérêt des acteurs (retour très positif des DRCI au questionnaire diffusé) l'étude de marché conclut à une demande insuffisante pour garantir l'équilibre financier avant 6 ans. Les établissements se sont adaptés (PUI, appui sur les structures privées…) et les CHU ne sont pas prêts à utiliser à plein la plateforme ce qui créé une incertitude. La préconisation est de ne pas poursuivre le projet en l'état. La veille des AAP (PIA, BPI, ANR…) se poursuit malgré la difficulté liée au caractère atypique du projet (projet industriel pour des besoins académiques). On peut regretter le manque de soutien réel des pouvoirs publics dans ce dossier : État, Ministères, DGOS. Le CNCR et les CHU restent toutefois vigilants quant aux opportunités de financements possibles.

Analyses

V. Activité de recherche des CH 15

VI. Actualisation des chiffres clés des CHU et flyer 16

VII. Participations 16

VIII. Lancement de l'étude « Brain Health » 16

V. Activité de recherche des CH

L'équipe Bibliométrie a publié en mars 2022 l'analyse de l'activité de recherche des Centres Hospitaliers sur la période 2011-2020. Participant à de nombreux programmes, cohortes, registres et essais randomisés nationaux ou internationaux, les CH se sont inscrits dans la démarche de financement MERRI depuis 2011. Ces financements ont permis la structuration de la recherche dans beaucoup d'établissements, par la constitution d'Unités de Recherche et/ou le recrutement de personnels dédiés.

L'objectif était d'analyser la production scientifique réalisée par les 134 Centres Hospitaliers équipés de SIGAPS/SIGREC et participant aux exports DGOS dans le cadre des campagnes MERRI, ce qui n'avait jamais été fait jusqu'alors.

Parmi les principaux résultats issus de cette analyse :

- les CH ont augmenté de manière importante leur activité de publication scientifique ;
- l'analyse des inclusions réalisées dans les 134 CH de l'étude montre une dynamique forte : 8 500 inclusions en 2011, un peu plus de 21 000 en 2020 (multiplication par 2,5).

Analyse de l'activité de recherche des Centres Hospitaliers
Consulter l'analyse dans son intégralité →

Extrait de l'infographie
"Les CHU, acteurs incontournables de la recherche biomédicale"
Consulter l'étude dans son intégralité →

VI. Actualisation des chiffres clés des CHU et flyer

L'analyse de l'activité recherche des CHU est régulièrement actualisée par la cellule Bibliométrie.
La dernière mise à jour concerne la période 2012-2021.

Parmi les résultats issus de cette analyse :

- + 47 % de publications sur la période : 2012 : 15 600 vs. 2021 : 23 000 ;
- 1 article sur 5 en France est cosigné par un CHU (près de 60 % dans le domaine biomédical) ;
- 309 articles dans le Top 1 % en 2012, 625 en 2021, soit plus du double.

VII. Participations

- Hcéres : mise à jour du module Rapport d'autoévaluation SIGAPS/SIGREC.
- Actualisation de l'analyse COVID - Présentation aux journées du Graph.
- Partenariat Académie de Médecine : « Pharmacologie & Toxicologie » ; « Collaborations France-Afrique » - Présentation à Aviesan-Sud.
- Analyse des collaborations CHU-CNRS.
- Interventions dans de nombreux Établissements : Nice, Grenoble…

VIII. Lancement de l'étude « Brain Health »

Une grande étude bibliométrique sur la thématique « Brain Health » a été initiée au dernier trimestre 2022, qui couvrira les neurosciences, la neurologie clinique et la psychiatrie (adulte et enfant). Cette analyse vise à dresser un état des lieux de ce domaine de recherche et de mieux préparer les futurs appels à projets européens. Publication prévue fin 2023/début 2024.

La publication de l'étude « Brain Health » est prévue fin 2023/début 2024.

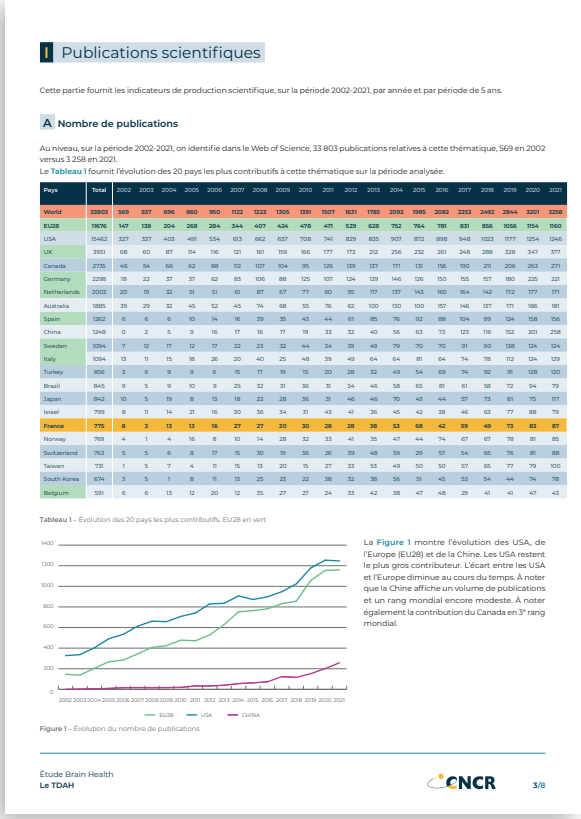

I Publications scientifiques

Cette partie fournit les indicateurs de production scientifique, sur la période 2002-2021, par année et par période de 5 ans.

A Nombre de publications

Au niveau, sur la période 2002-2021, on identifie dans le Web of Science, 33 803 publications relatives à cette thématique, 569 en 2002 versus 3 258 en 2021.
Le Tableau 1 fournit l'évolution des 20 pays les plus contributifs à cette thématique sur la période analysée.

Pays	Total	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
World	33803	569	557	696	860	950	1122	1223	1305	1391	1507	1631	1785	2092	1985	2082	2253	2492	2844	3201	3258
EU28	11676	147	138	204	268	284	344	407	424	478	471	529	628	752	764	781	831	856	1056	1154	1160
USA	15462	327	337	403	491	534	613	662	657	708	741	829	835	907	872	898	948	1023	1177	1254	1246
UK	3951	68	60	87	114	116	121	161	159	166	177	173	212	256	232	261	248	288	328	347	377
Canada	2735	46	54	66	62	88	112	107	104	95	126	139	137	171	131	156	190	211	206	263	271
Germany	2298	18	22	37	37	62	83	106	88	125	107	124	129	146	126	150	155	157	180	225	221
Netherlands	2003	20	19	32	51	51	61	87	67	77	60	95	117	137	143	160	164	142	172	177	171
Australia	1885	39	29	32	45	52	45	74	68	55	76	62	100	130	100	157	146	137	171	186	181
Spain	1262	6	6	6	10	14	16	39	35	43	44	61	85	76	92	88	104	99	124	158	156
China	1248	0	2	5	9	16	17	16	17	19	33	32	40	56	63	73	123	116	152	201	258
Sweden	1094	7	12	17	12	17	22	23	32	44	34	39	49	79	70	70	91	90	138	124	124
Italy	1094	13	11	15	18	26	20	40	25	48	39	49	64	64	81	64	74	78	112	124	129
Turkey	856	3	6	9	9	6	15	17	19	15	20	28	32	49	54	69	74	92	91	128	120
Brazil	845	9	5	9	10	9	25	32	31	36	31	34	46	58	65	81	61	58	72	94	79
Japan	842	10	5	19	8	13	18	22	28	36	31	46	46	70	43	44	57	73	81	75	117
Israel	799	8	11	14	21	16	30	36	34	31	43	41	36	45	42	38	46	63	77	88	79
France	775	8	3	13	13	16	27	27	30	30	28	28	38	53	68	42	59	49	73	83	87
Norway	769	4	1	4	16	8	10	14	28	32	33	41	35	47	44	74	67	67	78	81	85
Switzerland	763	5	5	6	8	17	15	30	19	36	26	39	48	59	29	57	54	65	76	81	88
Taiwan	731	1	5	7	4	11	15	13	20	15	27	33	53	49	50	50	57	65	77	79	100
South Korea	674	3	5	1	8	11	13	25	23	22	38	32	38	56	51	45	53	54	44	74	78
Belgium	591	6	6	13	12	20	12	35	27	27	24	33	42	38	47	48	29	41	41	47	43

Tableau 1 – Évolution des 20 pays les plus contributifs, EU28 en vert

La Figure 1 montre l'évolution des USA, de l'Europe (EU28) et de la Chine. Les USA restent le plus gros contributeur. L'écart entre les USA et l'Europe diminue au cours du temps. À noter que la Chine affiche un volume de publications et un rang mondial encore modeste. À noter également la contribution du Canada en 3e rang mondial.

Figure 1 – Évolution du nombre de publications

Étude Brain Health
Le TDAH

CNCR 3/8

Accompagner

IX. La filière industrielle 18

- Arrêté DGOS-PF4 modificatif de la convention unique hospitalière du 28 mars 2022 18
- Décentralisation et digitalisation des essais : GT 8 de la CNRIPH 18
- GT RCI en chiffres 18

X. Restons connectés ! 19

XI. www.notre-recherche-clinique.fr conforte sa position de référence en information sur la recherche clinique 19

XII. Participer aux groupes de travail et instances pour les membres 20

- GT DGS « CPP Ambition 2022 » 20
- GT DGOS-PF4 relatif aux travaux sur l'évolution de la Convention unique DGOS 20
- Travaux communs avec le Collège des Enseignants de Médecine Générale 20
- Aide à la structuration et coopération territoriale 20
- Association C.U.R.I.E. – Valorisation de la recherche publique 20
- Collaboration avec CAP Recherche 20

IX. La filière industrielle

Arrêté DGOS-PF4 modificatif de la convention unique hospitalière du 28 mars 2022

À l'initiative du CNCR et de la CRI, rejoints par Unicancer, la FEHAP et la FHP, les négociations et discussions menées en 2021 ont abouti à une **nouvelle grille de l'annexe 2.1 intégrant toutes les recommandations partagées du Mode opératoire CNCR-Leem-Unicancer en Biologie, Imagerie, Pharmacie mais aussi l'impact des revalorisations des coûts de personnel liées au Ségur de la Santé. Le Ministère de la Santé a arbitré une revalorisation en 2 temps : + 20 % dès la publication de l'arrêté et +7 % supplémentaires en 2024. L'arrêté modificatif en date du 28 mars 2022 a été publié le 9 avril 2022 et intègre les modifications issues des Recommandations partagées, la revalorisation Ségur en 2 temps, ainsi qu'une annexe RGPD.**

Afin d'accompagner ses adhérents à ce changement, la Filière industrielle du CNCR a informé ses membres au fur et à mesure de la mise en ligne des documents par la DGOS : le 9 avril pour les trames de contrats et les annexes accompagnées du Mode opératoire puis le 31 août pour la version anglaise des conventions. Le CNCR a également publié sur son site internet le 13 avril une actualité synthétique des principaux points d'évolution. Pierre FABRE, Adjoint au Bureau PF4, a été invité à présenter devant le GTRCI le 9 juin les modifications du dispositif et la séance de questions réponses a permis d'alimenter la mise à jour de la FAQ prévue pour février 2023. Les représentants des GT techniques Biologie-Pharmacie-Imagerie sont intervenus lors du Forum Leem du 16 mai qui a permis de former de nombreux professionnels. Marie LANG a pu organiser deux rendez-vous avec Pierre FABRE le 21 juillet et le 20 octobre afin de faire remonter des points d'attention et d'apporter des précisions sur l'application du dispositif.

Le 15 décembre 2022 la DGOS a réuni les acteurs pour relancer les travaux de bilan et d'évolution en vue d'un nouvel arrêté en 2024. Le CNCR avec les Conférences sera vigilant sur la revalorisation des coûts horaires notamment suite au dégel du point d'indice ainsi que sur la prise en compte de l'impact de l'inflation sur les coûts de fonctionnement.

Décentralisation et digitalisation des essais : GT 8 de la CNRIPH

Suite aux avancées sur le monitoring à distance réalisées en 2020 et 2021 et notamment la rédaction d'un document « opérateurs » complémentaire **des recommandations temporaires de la CNIL autorisant le monitoring à distance des essais cliniques de manière provisoire, la CNRIPH** a lancé un GT 8 pour lancer les travaux sur la décentralisation des RIPH en France – auxquels le CNCR est associé. La réflexion s'appuie également sur l'article rédigé par les principaux acteurs et paru dans Thérapie qui traite les aspects réglementaires et organisationnels du sujet.

3 réunions de bilan et de présentation des objectifs ont eu lieu en 2022 : 10 mai, 10 juin, 17 novembre. 3 sous-groupes ont été planifiés pour le premier trimestre 2023 afin de produire des recommandations à répartir entre les 3 groupes de travail : Bonnes pratiques, Données, Outils. Anne LE LOUARN a été chargée par le CNCR et la CRI de la coordination de la démarche côté Établissements publics de santé.

Article Ateliers de Giens

Travail organisé dans le cadre des ateliers de Giens sur la décentralisation des essais cliniques. Ce travail a abouti à un article publié dans *Thérapies*.

« Médecine de ville et essai clinique dans le parcours de soins : aspects organisationnels, réglementaires, outils »

Consulter l'article dans son intégralité

→

GT RCI en chiffres

Suite au départ de Sylvie DEBLOIS au 1er avril 2021, le poste de Responsable de la Filière industrielle est resté vacant faute de candidat adéquat. L'animation du GT est assurée par Marie LANG et Anne LE LOUARN. **Le GT regroupe une quarantaine de responsables de la promotion externe de CHU et CH.** L'organisation des réunions trimestrielles en visioconférence permet la participation de davantage de professionnels depuis 2020 (jusqu'à 60 participants connectés). La force collective du GT permet de peser sur certaines décisions (modification de la date de clôture du recensement 2022 par exemple) et de préparer les réponses à la DGOS de façon harmonisée lors des concertations.

X. Restons connectés !

Des services de centralisation, relais d'information...

Newsletter

Actualités, calendrier, bilan des actions...

Linkedin

Comité National de Coordination de la Recherche

Plateforme Emploi

Plateforme d'annonces pour les professionnels de la recherche clinique hospitalière

Site internet

www.cncr.fr

Twitter

@cncrecherche

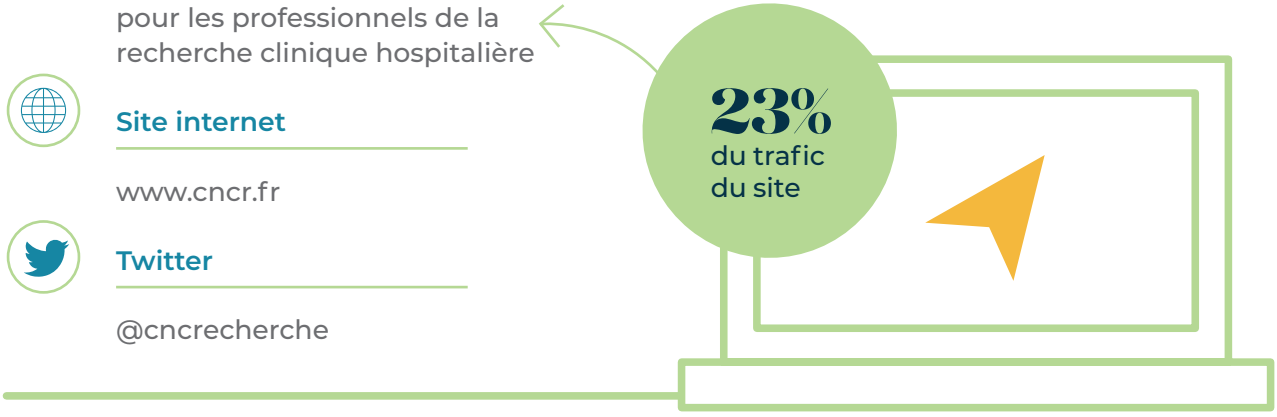

XI. www.notre-recherche-clinique.fr conforte sa position de référence en information sur la recherche clinique

Fruit de la collaboration entre le CNCR, le Leem, le SNITEM, l'AFCROs et F-CRIN, le site connait une forte augmentation de sa fréquentation, avec plus de 70 000 pages vues en 2022 (+ 21 % vs. 2021). Les podcasts diffusés ont abordé des sujets variés : patient-expert, parole d'association de patient, médecin et professeur sur plusieurs thématiques (place des femmes, essais en pédiatrie...). Pour 2023, le comité éditorial souhaite mettre l'accent sur la déconstruction de préjugés, en se basant sur des idées reçues, avec des podcasts plus courts mais plus nombreux.

Des discussions ont été amorcées avec les équipes gérant le site piloté par le Ministère en charge de la Santé, www.sante.fr, afin de reprendre des contenus clés de www.notre-recherche-clinique.fr, identifiés comme suffisamment « fiables » pour qu'ils soient republiés sur ce site d'information ministériel. L'objectif du Ministère consiste à réutiliser des contenus utiles pour une large information du grand public.

notre-recherche-clinique.fr

Le site internet de référence sur la recherche clinique

XII. Participer aux groupes de travail et instances adéquats pour les membres

GT DGS « CPP Ambition 2022 »

Le Groupe de travail de la DGS, dont le CNCR est membre depuis 2019, vise à fluidifier les relations entre les promoteurs et les CPP. 2021 a vu la publication de ses newsletters régulières et 2022 la mise en place des ateliers utilisateurs sur le système de suivi des dossiers d'essais cliniques : le SIRIPH2G. Anne LE LOUARN a continué de participer aux ateliers organisés concernant le SIRIPH2G et a ainsi pu diffuser des informations essentielles sur les CPP auprès des membres.

GT DGOS-PF4 relatif aux travaux sur l'évolution de la Convention unique DGOS

Le 15 décembre 2022 le Bureau PF4-DGOS a réuni les acteurs pour dresser un bilan du dispositif et relancer les travaux d'évolution en vue d'un arrêté à paraître en janvier 2024 (pour un nouveau modèle de convention unique V4). Le GT DGOS a été élargi au SIDIV, à l'AFCROs, à France Biotech et aux fédérations FEHAP, FHP, FHF en plus des acteurs historiques de la précédente version V3 : Leem, SNITEM, Unicancer et le CNCR au nom des établissements publics de santé. Le GT doit se réunir de façon trimestrielle. Les travaux pourront intégrer une prise en compte des spécificités des DOM, les essais MTI, la revalorisation des coûts horaires de personnel en sus des +7 % déjà actés, suite au dégel du point d'indice ainsi que la prise en compte de l'impact de l'inflation sur les coûts de fonctionnement.

Travaux communs avec le Collège des Enseignants de Médecine Générale

Le CNGE a demandé l'aide du CNCR dans le cadre des auditions par le Sénat pour la Proposition de loi relative à l'innovation en santé. Des propositions communes ont été rédigées. Le CNGE et le CNCR souhaitent poursuivre ce travail de concert pour le déploiement de la recherche en soins primaires et la structuration de la recherche en médecine générale.

Aide à la structuration et coopération territoriale

Le CNCR reste dans l'attente de l'AMI DGOS sur la coopération territoriale (cf. supra). En 2022, le CNCR a été très sollicité pour son expertise du sujet. 7 dossiers de demandes d'aide à la structuration ont été suivis tant sur des aspects stratégiques que juridiques ou techniques : question de l'opportunité de création d'un GCS, négociation et ingénierie juridique, difficultés techniques réglementaires du lieu de recherche, de la responsabilité du PI, de l'organisation de la PUI. Il s'agit de structuration à la carte CHU-CH ou CHU-CHU ou CH-CH ou même CH-CLCC-structures privées.

Association C.U.R.I.E. Valorisation de la recherche publique

Le CNCR est membre de l'association depuis 2020. Cela se traduit par la participation au comité de programme du Congrès 2022 et l'organisation d'au moins un atelier « santé ». Le congrès 2022 à Montpellier a ainsi accueilli un atelier sur « la valorisation des innovations en santé » animé par Anne LE LOUARN et faisant intervenir Franck MOUTHON (France Biotech) et le Pr Eric VIBERT (AP-HP).
Anne LE LOUARN est également impliquée dans la Commission Innovation Hospitalière qui travaille à la production d'un logigramme sur les verrous de valorisation du Dispositif Médical.

Collaboration avec CAP Recherche

Le CNCR lance et pilote la commission Santé au sein de CAP Recherche. Avec un démarrage effectif le 1er décembre, la commission rassemble un réseau de professionnels en charge de l'accompagnement des scientifiques dans la soumission et la mise en œuvre administrative, financière et juridique de leurs projets de recherche auprès des organismes de financement publics nationaux ou régionaux dans le domaine de la recherche en biologie-santé.
L'objectif est de partager pratiques et expériences sur les appels à projets ciblant la recherche dans le domaine biomédical et santé et identifier sujets ou problématiques communes rencontrées.
La commission Santé a ainsi vocation à mener deux types d'actions :

actions internes :

partage d'information générale sur le financement de la recherche en santé, échange de bonnes pratiques, retour d'expérience, veille sur les AAP ;

actions externes :

à partir de positions communes des membres CAP Recherche, la commission Santé propose un dialogue avec les opérateurs concernés pour informer des difficultés rencontrées et faire des propositions.

Expertise & formations

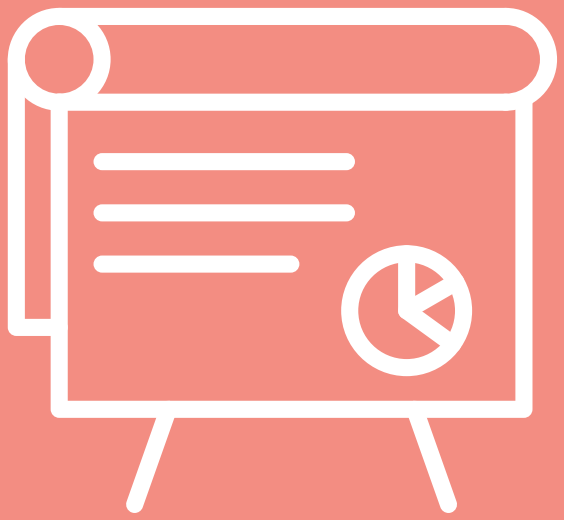

XIII. Affaires juridiques 22

- Actions sur les décrets d'application de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) 22
- Suivi du déploiement du CIR et du CiCO 22
- Décret n° 2022-323 du 4 mars 2022 RIPH et essais cliniques de médicaments 22
- Science Ouverte - GT « Ouverture des données d'essais cliniques » 22
- Projet d'ordonnance « investigations cliniques » Dispositif médical 23
- Veille & Analyses 23
- Conseil et soutien juridique 23

XIV. Mission Europe 23

- Animation du GT Europe 23
- Outils pour la communauté Europe des EPS 23
- Formations 24
- Accompagnement ciblé des membres 24

XV. Services permanents 24

XVI. Audits 25

XVII. Formations & interventions 25

XIII. Affaires juridiques

Le 1er septembre 2020, la quotité de temps dédiée aux questions liées au droit de la recherche en santé à la veille juridique et à l'aide à la contractualisation a été augmentée de 20 à 100 %.

Cependant, depuis le 1er janvier 2022, la Responsable des Affaires Juridiques a été nommée également Directrice adjointe du CNCR, ce qui réduit la quotité de temps effective dévolue aux Affaires juridiques.

Anne LE LOUARN participe également aux groupes de travail des autres cellules en appui sur les questions touchant à son périmètre d'expertise. Enfin, elle participe aux groupes de travail de la Direction Générale de la Santé (DGS) et du Réseau C.U.R.I.E.

Actions sur les décrets d'application de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR)

L'année 2022 a été l'occasion de voir l'application pratique de la LPR notamment par la publication d'une cascade de décrets d'application de la LPR. Le 27 janvier 2022, le CNCR a ainsi reçu confirmation par réponse à son courrier de la part du MESRI que l'éméritat était bien accordé aux PU-PH et MCU-PH et que les Chaires de Professeurs Juniors seraient bien envisageables pour les hospitalo-universitaires (à la condition de se manifester auprès du MESRI afin de faire remonter les projets qui seraient soumis aux conditions d'un arrêté annuel).

Suivi du déploiement du CIR et du CICo

Dans le même temps, le CNCR a informé et soutenu ses membres sur la nécessité d'effectuer la demande d'agrément « Crédit Impôt Recherche » (CIR) afin de rendre les recherches à promotion commerciale éligibles pour leurs partenaires industriels. Depuis le 1er janvier 2022, un agrément est obligatoire pour les établissements publics effectuant des tâches de R&D pour le compte d'entreprises. Cette demande d'agrément devait être effectuée avant le 31 mars 2022.

Le dispositif du CICo se distingue du CIR et est éligible dans les cas de collaborations. Les établissements devaient aussi obtenir un agrément et une reconnaissance ORDC avant le 30/09/2022. La démarche a été simplifiée pour les établissements de santé qui sont assimilés à « autres EPA » dans le formulaire.

Le CNCR poursuivra cette démarche dans l'avenir afin d'engager une discussion avec le Ministère concernant le défaut d'obtention de l'agrément de certains établissements et la non prise en compte du statut spécifique des établissements publics de santé dans leurs missions de recherche.

Décret n° 2022-323 du 4 mars 2022 RIPH et essais cliniques de médicaments

La cellule Affaires juridiques a mis à disposition de ses membres le 4 avril une note détaillée explicative du décret sur le site www.cncr.fr. Ce décret a été pris en application de la Loi Jardé et de la Loi sur le tirage au sort des CPP. Il modifie notamment :

- le fonctionnement et la composition des CPP : 6 membres supplémentaires, réduction du quorum, etc. ;
- les modalités d'évaluation des recherches : éclaircissement sur les délais, la mention « procédure d'examen accélérée » (accès précoces, urgence) ;
- l'adaptation au Règlement européen médicament : essais médicaments vs. RIPH (sauf quand il s'agit d'un essai pour mettre en évidence ou vérifier uniquement), ajout articles R. 1124-2 et suivants (délais, etc.).

Science Ouverte – GT « Ouverture des données d'essais cliniques »

Anne LE LOUARN et Marie LANG ont participé tout au long de l'année au groupe de travail issu du CoSO (Comité pour la Science Ouverte) animé par Florian NAUDET et Claude PELLEN du CHU de Rennes. Ce GT s'inscrit dans le cadre du Plan national pour la Science ouverte piloté par le MESRI et dont le référent national est Marin DACOS. **Un des livrables du Groupe est le Guide « pratique », travaillé par Claude PELLEN, Anne LE LOUARN et Manon DE FALLOIS, qui a été présenté le 31 janvier** et vise à faciliter et anticiper le partage/réutilisation de données déjà acquises.

Le document est très complet et constituera une référence, une « bible » à destination des professionnels. Cependant, des critiques ont été formulées sur le format et la compréhension car il est trop long (100 pages…). Il nécessite une infographie en 4 pages avec renvoi vers les chapitres et est en cours de relecture par la CNIL.

En outre, le travail a donné naissance à une publication dans PLOS computational Biology *« Ten (not so) simple rules for clinical trial datasharing ».*

Projet d'ordonnance « investigations cliniques » Dispositif médical

Le 14 janvier 2022, le projet d'ordonnance transmis par la DGS a fait l'objet d'une relecture et d'une analyse par le CNCR. Anne LE LOUARN a remonté quelques propositions de corrections rédactionnelles et l'ajout de la prise en charge par le promoteur industriel des DM accessoires. Ce projet d'ordonnance correspondait à l'adaptation du droit national au Règlement européen 2017/745 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2017 relatif aux Dispositifs médicaux, qui doit faciliter sa mise en œuvre en France. Il a été transmis au CNCR (qui a proposé l'ajout de la prise en charge par le promoteur industriel des DM accessoires – non repris par ailleurs dans le nouvel article L 1125-15, ce qui est regrettable) pour consultation et concertation par la DGS Sous-direction Politique des produits de santé et de la qualité des pratiques et des soins mais a ensuite été totalement remanié avant sa publication.

Veille & Analyses

Parmi les différents outils en ligne du CNCR, les membres ont à disposition des dossiers de veille juridique à jour, disponibles dans la rubrique dédiée du site. En 2022, des analyses ont concerné :

- LPR : suivi & analyse des nombreux décrets d'application (notamment décret d'application des chaires de professeurs junior) ;
- Dispositifs CIR & CICo ;
- Recherches portant sur la personne humaine (Décret du 4 mars 2022, 10 ans après la loi Jardé et application au règlement européen sur le médicament).

Les membres du CNCR sont informés à travers le Bureau et l'Assemblée Générale des évolutions juridiques (Règlements européens médicament et DM, Ordonnance du 20 avril relative au règlement européen sur le DM, règlementation CPP).

Conseil et soutien juridique

La Responsable de la cellule Affaires juridiques, Anne LE LOUARN, accompagne les membres en faisant la demande, pour tout ce qui concerne la rédaction et le montage de conventions ; elle apporte son expertise sur les stratégies de partenariat et de valorisation.

Ainsi, en 2022, 74 dossiers de conseil juridique ont été suivis (contre 40 en 2021), 33 établissements ayant fait des demandes d'expertises. Les startups (au nombre de 5) ont aussi approché le CNCR afin d'obtenir des orientations afin de créer des partenariats avec les établissements pour le développement de leurs innovations.

Elle apporte également son expertise aux représentants des établissements du GTRCI animé par la Filière industrielle ou à des projets structurants en recherche en Santé.

XIV. Mission Europe

Animation du GT Europe

Le Groupe des correspondants hospitaliers s'est réuni 3 fois en mode hybride. Ces rendez-vous se déroulent en 2 temps :

- 1er temps : entre membres pour une diffusion de l'actualité sur les programmes européens et les nouveaux outils développés par le CNCR, pour le partage d'expérience sur les projets en montage, en gestion ou audités des établissements, pour l'identification de problématiques communes rencontrées, les solutions envisagées et le plan d'action (déclaration de HU dans les projets européens, feuille de temps financement de personnel permanents projets transnationaux (ANR), coûts cliniques dans les projets européens, déclaration équipement, facturation interne…).
- 2e temps : interventions externes pour apporter un éclairage sur les évolutions des programmes Europe et leurs attendus ainsi que pour présenter les relais nationaux et européens. Exemples des sujets traités en 2022 :
  - Data Management Plan Horizon Europe (règles, modèles…), avec Marion BONLIEU, Chargée de missions Europe, ANRT
  - EU4Health, avec Tim-Morris SCHMIDT, Conseiller pour les affaires européennes, MAE/DGS
  - Partenariat IHI, avec Patrick Boisseau, Directeur Général, Medtech Europe
  - CAP Recherche (ex CAP ANR)/CNCR, un avenir à construire, avec Françoise VERNUCCI et Jean-François BLANCO, Présidente et Vice-président, CAP Recherche

Outils pour la communauté Europe des EPS

- Mise en place du marché d'un accord-cadre multi-attributaire pour un marché de prestation d'accompagnement au montage et à la gestion

de projets nationaux (objets PIA) et européens fin juin 2022. Le nouvel accord-cadre d'UniHA, construit en collaboration avec la Cellule Europe et 8 CHU/CH très actifs dans la réponse aux appels à projets et le développement de leurs ressources propres, permet aux adhérents de la plateforme d'être accompagnés sur l'accès à des financements dédiés (nationaux et européens).

- Espace membres du site CNCR enrichi :
  - agenda CNCR Europe : sont listés les événements d'information, de formation et de réseautage liés aux financements européens organisés par différents acteurs et parties prenantes (PCN, CE, Aviesan, ANRT, pôles de compétitivité…) ;
  - calendrier des appels à projets orientés Europe pour les services recherche hospitaliers : il recense tous les AAP ouverts ou annoncés liés à la thématique santé du programme Horizon Europe (Cluster santé, Mission cancer, ERC, MSCA, COST…) ;
  - suivi des résultats des EPS : enregistrement des projets avec participation EPS sur chaque appel (Cluster santé + mission Cancer).

Formations

Le CNCR accompagne la professionnalisation des équipes Europe des CHU, CH et EPSM pour le montage le suivi et la gestion des financements européens. Dans cet objectif, le CNCR sélectionne les organismes compétents et coconstruit un programme de formation sur mesure pour répondre à toutes les questions des correspondants Europe hospitaliers et gestionnaires de financements européens qui apportent leur support aux équipes de recherche.

Le CNCR apporte également son concours et son expertise dans l'organisation de webinaires couvrant des spécificités de la recherche clinique comme le webinaire sur le montage des essais cliniques dans les projets européens du PCN santé (MESR) organisé en janvier 2022.

Accompagnement ciblé des membres

Dr Chantal BARIN, MCU-PH
Chargée de coopération internationale, Direction des territoires, Coopération, Relations internationales et Réseaux, Délégation à la Recherche Clinique et à l'Innovation (DRCI), CHU de Tours

« Mon rôle au sein de la nouvelle cellule Europe du CHU de Tours sera de stimuler la participation de nos équipes à des programmes de recherche européens. L'offre de service doit se différencier de celle existant par ailleurs (informations relayées par les EPST ou des laboratoires universitaires) pour apporter une vraie plus-value à nos équipes en ciblant les appels à projets auxquels elles pourraient candidater et en leur apportant une information synthétique et pratique pour s'inscrire dans ceux qui auront été identifiés.
La mission Europe du CNCR est en cela un soutien inestimable par la veille ciblée qu'elle effectue et nous transmet dans une temporalité optimale, par la mise en ligne de replays des formations et la mise en contact avec les PCN santé ou encore par l'animation du réseau d'acteurs permettant des échanges d'expériences et de pratiques extrêmement précieux pour le démarrage de cette activité. »

XV. Services permanents

Le CNCR est toujours à l'écoute de ses membres pour leur apporter son expertise sur les points suivants, en addition de tous ceux développés plus haut :

- Hotline des cellules sur leurs sujets d'expertise ;
- Accompagnement dans le dispositif CUH ;
- Études de positionnement national à la demande ;
- Unification des adresses dans Web of Science (WoS)…

XVI. Audits

Le CNCR propose à ses membres une offre d'audit organisationnel des structures de recherche (DRCI, Directions de la recherche, plateforme d'appui à la recherche, selon le périmètre souhaité). Lors de ces missions, une partie de l'équipe du CNCR se déplace dans l'Établissement après élaboration d'un cahier des charges et signature d'un accord de confidentialité pour rencontrer les personnels et évaluer les points forts/marges de progression et formuler des recommandations et propositions d'amélioration. Ces rendez-vous sont toujours l'occasion de créer des contacts chaleureux et d'établir ensemble de nouvelles lignes stratégiques concrètes et applicables pour les EPS.

En 2022 le CNCR n'a pas mené de tel audit mais une étude bibliométrique de positionnement dans le domaine de l'ophtalmologie très complète a été réalisée par la cellule de bibliométrie pour le CHNO des 15-20 en fin d'année et restituée en janvier 2023, qui pourrait déboucher sur une mission plus complète.

XVII. Formations & interventions

3 des 4 cellules opérationnelles du CNCR sont engagées dans des offres de formation sur leurs différents sujets grâce à des partenariats. Le CNCR a ainsi continué à proposer des formations en 2022 en présentiel ou à distance :

- « Se lancer dans Horizon Europe » le 1er février, par la société Wavestone.
- « Sécuriser ses financements dans Horizon Europe » le 17 mai, par l'ANRT.
- Interventions de Séverine ABRAMATIC à l'InfoNight CHU Nice Europe et à l'Atelier Europe de la direction de la recherche et de l'innovation du CHU de Rennes le 22 novembre.
- EHESP : du 23 au 25 novembre à Rennes.
- Formation sur les modifications de la convention unique V3 suite à la publication de l'arrêté du 28 mars 2022 aux chefs de projets des composantes F-CRIN le 29 septembre à Toulouse.
- Intervention de Marie LANG à la journée recherche des CH de la région AURA le 23 juin au Puy-en-Velay sur la place des CH en recherche, au Congrès France Healthcare Summit du 26 octobre, animation de la table ronde « Mettre en place une cohorte rapidement : mission (im)possible ? » au Congrès AI for health 5e édition le 16 novembre.
- Interventions d'Anne LE LOUARN au Forum Leem du 16 mai sur l'annexe 5 de la convention unique, à la journée Leem du 27 septembre en partenariat avec les GIRCI sur la recherche en CH.
- Formation des internes en DES de Pharmacie hospitalière de Normandie en juin 2022 sur le fonctionnement de la recherche hospitalière. Formation des Master 2 recherche clinique de Nantes concernant les retombées économiques de la recherche en santé.

Animation table ronde au Congrès AI for Health

Indicateurs

D'une année sur l'autre, l'équipe du CNCR se fixe des objectifs, dans la continuité des actions menées et en cohérence avec les attentes identifiées des membres du GCS. Elle évalue également l'atteinte des objectifs fixés l'année précédente, dans un objectif de transparence, mais également pour faire le point sur les changements de stratégie adoptés. Le contexte de crise sanitaire a, malgré tout les efforts de l'équipe, ralenti ou annulé certains projets.

Cellule	Bilan 2022	Objectif 2023
Bibliométrie	Lancement d'une analyse sur la recherche en « Brain Health » en France. **Atteint**	Publication d'un rapport global et de fiches thématiques sur la recherche en « Brain Health ».
	Mettre en lumière la recherche dans les établissements publics de santé : • Publication du rapport « La recherche dans les CH » • Chiffres clés des CHU. **Atteint**	Travaux communs avec la CRI (Conf. DG CHU). Travaux communs avec l'Académie de Médecine.
Filière industrielle	Favoriser l'emploi en recherche dans les EPS • Création d'une CVthèque sur le site du CNCR. **Non encore réalisé par prestataire**	Finalisation de la FAQ CU et de l'arrêté modificatif CU 2024.
	Recrutement d'un·e responsable Filière industrielle. **Non atteint**	Finalisation de la V4 de la CU en 2023.
	Manuel « centre d'excellence » : élaboration d'un premier draft. **Atteint (présentation le 30 mars 2023).**	Diffusion du manuel « centre d'excellence ».
	Monitoring à distance : lancement d'une phase pilote avec cahier d'exigences. **Atteint**	

Cellule	Bilan 2022	Objectif 2023
Europe	Mise en place du marché « Prestation Montage et Gestion de projet ». **Atteint**	Bilan H2020 : publication d'un bilan chiffré de la participation des EPS français au programme.
	Formation : maintien d'un rythme élevé en proposant au moins 3 formations dans l'année avec nos partenaires. **Atteint 2/3**	Formation : maintien d'un rythme élevé en proposant au moins 3 formations dans l'année avec nos partenaires.
	Bilan H2020 : publication d'un bilan chiffré de la participation des EPS français au programme. **Non atteint**	
	Développement du réseau d'influence des EPS sur les programmes Européens (EU4health, Horizon Europe) y compris à travers de nouveaux outils comme par exemple la MIFJC. **Atteint**	
	Animation : 3 réunions + outils (fiches pratiques). **Atteint**	Animation : 3 réunions + outils (fiches pratiques).
Affaires Juridiques	Maintenir/dépasser le nombre d'offres de conseils réalisés auprès des établissements de santé membres. **Atteint**	Finalisation des recommandations CNRIPH GT 8 dématérialisation des EC après coordination des établissements volontaires
		Poursuite de la stratégie sur la coopération territoriale et du soutien aux établissements adhérents
Communication	Soutenir tous nos membres dans leur activité de recherche • Organisation de petits déjeuners de présentation des offres du CNCR. **Non atteint**	Développer l'image du CNCR pour participer à la visibilité de la recherche hospitalière : • + 5 % de followers Twitter (528 followers fin 2022) • + 15 % d'abonnés LinkedIn (396 abonnés fin 2022)
		Mise en ligne de la partie dédiée au GT National Biologie/ACP sur le site du CNCR.
		Enquête et communication sur la plateforme emploi du site.

2.

Gouvernance & budget

I. Le GCS CNCR

Groupement de coopération sanitaire de moyens de droit public dans le domaine de la recherche et de l'innovation, le CNCR est soumis à la double contrainte du principe de spécialité des GCS, qui détermine juridiquement le champ de ses missions, et de l'utilisation optimale de ses ressources issues des deniers publics et dont il rend compte à ses membres.

Le GCS « Coordination Nationale des Établissements Publics de Santé en matière de Recherche et d'innovations médicales » est une personne morale de droit public. Le Comité National de Coordination de la Recherche (CNCR), sans personnalité morale, préexistait au Groupement depuis 2005, associant les trois conférences (Directeurs Généraux de CHU, présidents de CME de CHU, Doyens d'UFR Médecine) et la Fédération Hospitalière de France. Depuis avril 2014, la gouvernance associe les 6 Conférences nationales de CHU et de CH.

Le siège du Groupement est à la Fédération Hospitalière de France, soit 1bis, rue Cabanis 75993 Paris Cedex 14.

L'objet du Groupement est de « faciliter, développer ou améliorer l'activité de ses membres » selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux GCS et dans le cadre des missions confiées aux CHR-CHU en matière de soin, enseignement et recherche-innovation et notamment des programmes hospitaliers de recherche clinique (PHRC). Toutes les disciplines médicales peuvent être concernées par la coopération, dès lors qu'il s'agit de recherche.

II. Les membres du CNCR

Le CNCR rassemble les 32 CHR-CHU du territoire national ainsi que, depuis l'approbation de l'avenant à la convention constitutive le 25 août 2015 par l'ARS, 33 établissements non-universitaires investis en recherche.

Les Centres Hospitaliers Universitaires et Régionaux
Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens
Centre Hospitalier Universitaire d'Angers
Centre Hospitalier Régional Universitaire de Besançon
Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux
Centre Hospitalier Universitaire de Brest
Centre Hospitalier Universitaire de Caen
Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand
Centre Hospitalier Universitaire de Dijon
Centre Hospitalier Universitaire de Fort-de-France
Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble
Centre Hospitalier Régional de La Réunion
Centre Hospitalier Universitaire de Lille
Centre Hospitalier Universitaire de Limoges
Hospices Civils de Lyon
Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille
Centre Hospitalier Régional d'Orléans
Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville
Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier
Centre Hospitalier Universitaire de Nancy
Centre Hospitalier Universitaire de Nantes
Centre Hospitalier Universitaire de Nice
Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes
Assistance Publique des Hôpitaux de Paris
Centre Hospitalier Universitaire de Pointe-à-Pitre
Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers
Centre Hospitalier Universitaire de Reims
Centre Hospitalier Universitaire de Rennes
Centre Hospitalier Universitaire de Rouen
Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Étienne
Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg
Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse
Centre Hospitalier Universitaire de Tours

Les Centres Hospitaliers et Spécialisés
Centre Hospitalier d'Aix-Pertuis
Centre Hospitalier Annecy Genevois
Centre Hospitalier d'Avignon
Centre Hospitalier de Beauvais
Centre Hospitalier Bretagne Sud
Centre Hospitalier Spécialisé de Charles-Perrens
Centre Hospitalier de Cholet
Hôpitaux Civils de Colmar
Centre Hospitalier public du Cotentin
Centre Hospitalier intercommunal de Créteil
Centre Hospitalier Émile Roux du Puy-en-Velay
Centre Hospitalier Eure-Seine
Centre Hospitalier du Havre
Groupe Hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis
Centre Hospitalier du Mans
Centre Hospitalier de Melun
Centre Hospitalier Métropole Savoie
Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan
Centre Hospitalier de Mulhouse
Centre Hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts
Centre Hospitalier René Dubos de Pontoise
Centre Hospitalier du Rouvray Sotteville-lès-Rouen
Centre Hospitalier de Saint-Brieuc
Centre Hospitalier de Saint-Nazaire
Centre Hospitalier de Sainte-Anne GHU Paris psychiatrie & neurosciences
Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Étampes
Groupe Hospitalier public du Sud de l'Oise
Centre Hospitalier Sud Francilien
Centre Hospitalier intercommunal de Toulon La Seyne-sur-Mer
Centre Hospitalier de Valenciennes
Centre Hospitalier départemental de Vendée
Centre Hospitalier de Versailles
Établissement Public de Santé Mentale de Ville-Évrard

Le CNCR s'appuie également sur ses membres associés :

aviesan
alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé

France Universités

évaluation et qualité Hcéres

Institut Pasteur

FHF
FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

F2RSM Psy
Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale Hauts-de-France

III. La gouvernance du CNCR

Le CNCR dispose d'une gouvernance originale s'appuyant sur les membres CHR&U et CH&S et les 6 Conférences nationales. Selon un schéma classique, la gouvernance du CNCR associe une instance délibérative – son Assemblée générale, un Bureau – représentatif des 6 Conférences nationales et instance stratégique décisionnelle et la Commission Recherche Interconférences.

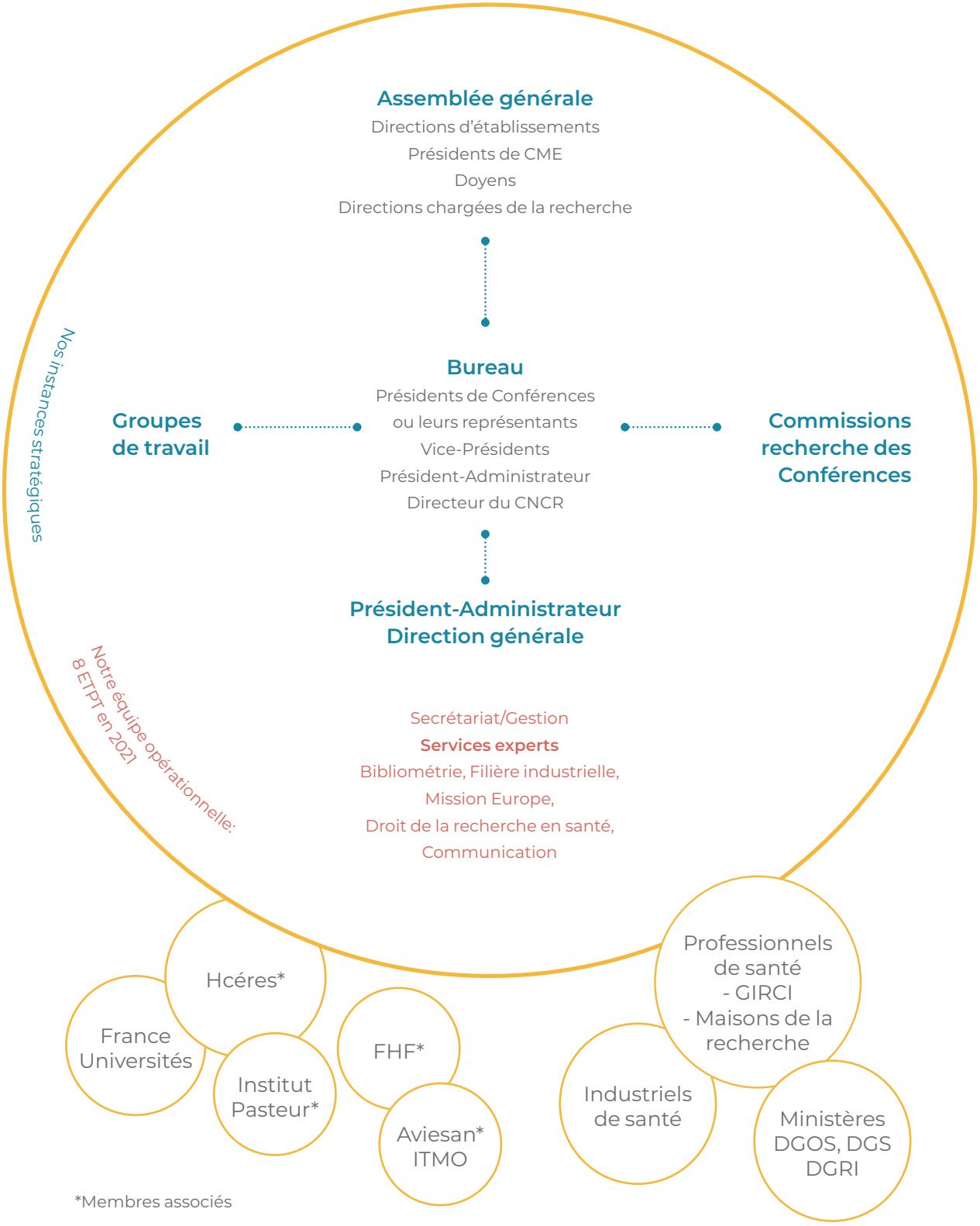

*Membres associés

Les différentes instances du CNCR se sont réunies à plusieurs reprises en 2022.

- Bureau : 17 février, 28 avril, 22 septembre et 8 décembre 2022
- Assemblée Générale : 16 juin et 13 octobre 2022

La Commission Interconférences ne s'est pas réunie en 2022 mais le travail en inter-Conférences se poursuit au sein du Bureau et par échanges dématérialisés sur les grands sujets en cours.

Le CTE s'est réuni le 14 juin et le 12 octobre en amont de l'Assemblée générale en présence de Dr Guillaume BANNEAU Secrétaire du CTE et de Dr Gaël BELLIOT, 2e membre titulaire du CTE, élus du SNSH.

À l'issue des élections professionnelles dans la FPH du 8 décembre 2022 organisées par le GCS CNCR, le Syndicat SNSH (CFE CGC) a été réélu à l'unanimité des voix pour constituer un CSE (Conseil Social et Économique) en succession du CTE. La réunion d'installation a eu lieu le 13 mars 2023.
Le Décret du 3 décembre 2021 relatif aux CSE prévoit 3 représentants au lieu de 2 précédemment dans les CTE pour les GCS de moins de 50 agents.

Sont donc désormais représentants :

Titulaires

Dr Guillaume BANNEAU Secrétaire général du SNSH (Toulouse)
Dr Gaël BELLIOT Administrateur SNSH (Dijon)
Dr Patrice BOURGEOIS Vice-Président du SNSH (Marseille)

Suppléants

Dr Fabienne DESMOTS-LOYER Administratrice SNSH (Rennes)
Dr Valérie DURANTON-TANNEUR Administratrice SNSH (Nice)
Dr Emmanuel FLORENTIN Président du SNSH (Dijon)

IV. L'équipe opérationnelle du CNCR

L'équipe auprès du Président-Administrateur a représenté, sur l'année 2022, un total maximal de 7 personnes pour un équivalent de 6,2 ETPT.

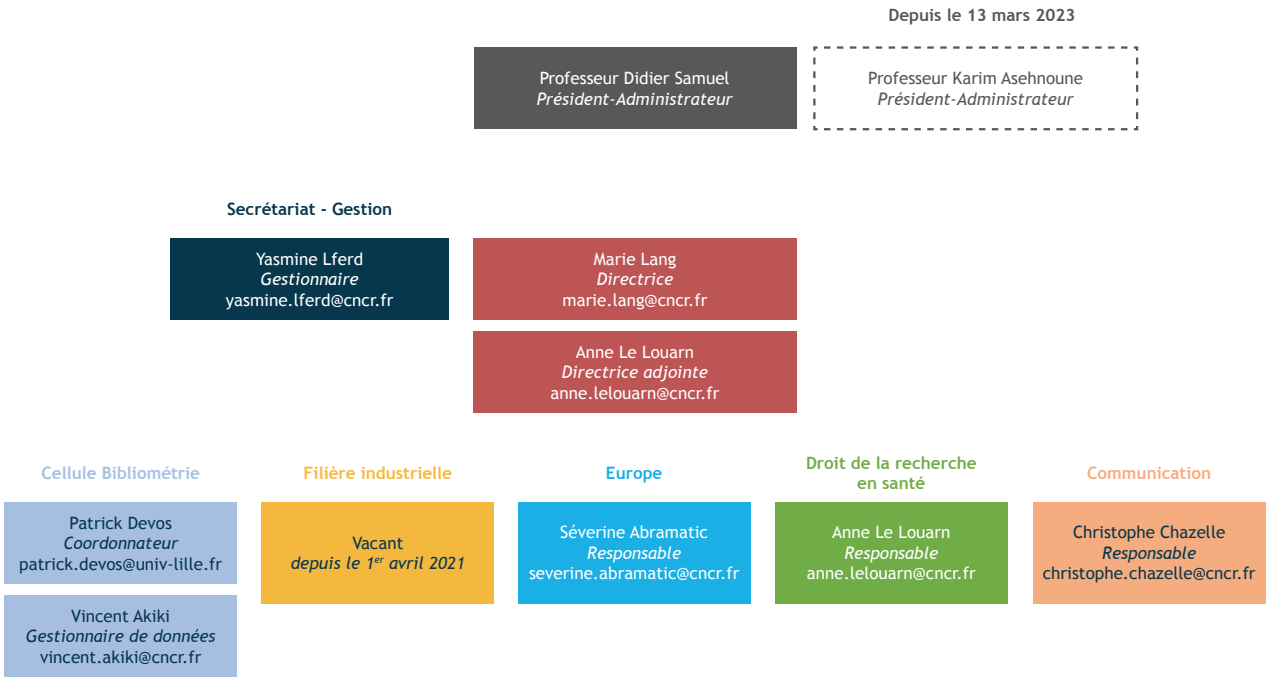

Il est à noter un départ et une arrivée dans l'équipe du CNCR en 2022 :
Eugénie DALY, départ au 15 juillet, remplacée par **Christophe CHAZELLE**, arrivé au 1er septembre.

V. Gestion et activités courantes du GCS

A. Retour aux échanges physiques

Après 2 ans d'un contexte sanitaire mouvementé, les échanges réels se multiplient. Les déplacements, les rencontres et les groupes de travail reprennent progressivement. Cela se vérifie avec une augmentation des dépenses relatives aux missions par rapport aux deux dernières années. La deuxième « traditionnelle » place consacrée aux dépenses de la structure, revient aux dépenses liées aux déplacements des collaborateurs.

Par ailleurs, on observe un pourcentage de mandats important dédié aux logiciels. En effet, le GCS investit efficacement sur les outils informatiques nous permettant un suivi précis, une personnalisation des indicateurs et une automatisation des tâches en vue d'optimiser la gestion courante.

Le reste des dépenses reste sensiblement identique d'une année sur l'autre.
Le budget prévisionnel étudié chaque année montre une cohérence et une bonne anticipation des actions menées par le CNCR dans le respect de la subvention allouée par les membres.

B. Répartition par nature de dépenses, sur l'année 2022

NATURE DES DEPENSES	COÛT	NOMBRE DE MANDATS	%
Personnel (salaires + MAD + Charges)	618 282,29 €	147	30,7%
Autres	135 951,69 €	60	12,5%
Études et Recherches	117 924,99 €	8	1,7%
Logiciels	73 966,73 €	84	17,5%
Communication	63 232,60 €	15	3,1%
Local	46 809,31 €	24	5,0%
Entretien et fournitures	13 199,05 €	24	5,0%
Prestations (honoraires…)	8 318,44 €	22	4,6%
Missions	6 068,09 €	95	19,8%
Missions	**1 083 753,19 €**	**479**	**100**

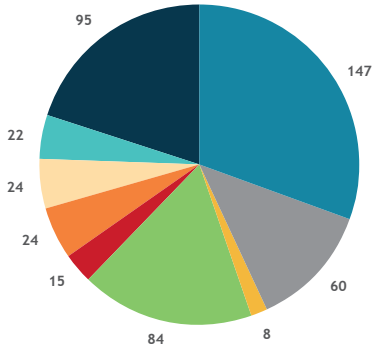

Nombre de mandats par poste de dépense en 2022

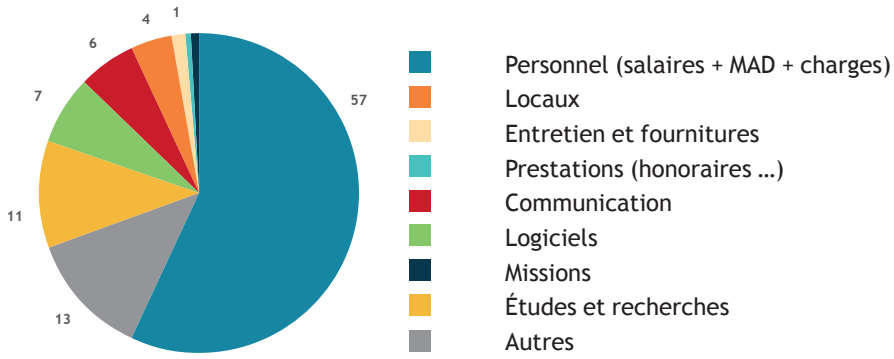

Nature des mandats

La majorité des actes de gestion réalisés pour l'année 2022 restent toujours ceux liés au personnel avec 147 mandats et à l'investissement en logiciels qui représente 84 mandats. Largement consacrée aux dépenses de personnel, l'année 2022 ne déroge pas à la règle (57 %).

VI. Le financement

Tableau des effectifs

Dans le cadre de l'EPRD 2022 tel que soumis aux membres et voté par l'Assemblée générale du CNCR, il a été prévu le tableau des effectifs suivants qui ont légèrement augmenté en 2022 :

PERSONNEL CNCR	ETPT 2022	SITUATION ADMINISTRATIVE
Directrice	1	CDD
Directrice adjointe	1	CDD
Assistante de direction	0	CDD
Assistante de gestion financière	1	CDI
Responsable filière industrielle	0	CDD
Responsable filière industrielle	0,5	MAD
Chef de projet filière industrielle	0	CDD
Responsable de la cellule juridique	1	MAD
Coordonnateur cellule bibliométrie	0,2	MAD
Chargé de mission cellule bibliométrie	1	CDD
Chef de projet bibliométrie	1	CDI
Responsable de la communication	1	CDD
Responsable cellule Europe	1	MAD/CDD
Chargé de mission auprès du Président-Administrateur	0	MAD
Chargé de mission auprès de la directrice	0	MAD
Agent Comptable		
TOTAL ETPT	8,7	
COÛT TOTAL ESTIMÉ	750 000	

Il ressort que la masse salariale augmente à 8,7 ETPT en 2022 pour 750 000 € de crédits votés par l'organe délibérant.

Le tableau ci-dessous décrit la répartition des équivalents temps plein travaillés, au sein du CNCR, en 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 (crédits votés par l'organe délibérant).

Le tableau ci-dessous décrit la répartition des équivalents temps pleins travaillés, au sein du CNCR, en 2016, 2017, 2018 et 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 (crédits votés par l'organe délibérant).

PERSONNEL CNCR	SITUATION ADMINISTRATIVE	ETPT 2016	ETPT 2017	ETPT 2018	ETPT 2019	ETPT 2020	ETPT 2021	ETPT 2022	ETPT 2023
Directrice	CDD	1	1	1	1	1	1	1	1
Directeur adjoint	CDD	1	1	1	1	1	1	1	1
Assistante de direction	CDD	0,5	1	1	1	1	0	0	0
Assistante de gestion financière	CDI	0,33	1	1	1	1	1	1	1
Responsable filière industrielle	CDD	1	0,25	0	0	0	0	0	0
Responsable filière industrielle	MAD	0,01	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Chef de projet filière industrielle	CDD	1	1	1	1	1	0	0	0
Responsable des affaires juridique	MAD	0	0,1	0,1	0,2	0,2	1	1	1
Coordonnateur cellule bibliométrie	MAD	0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Responsable cellule bibliométrie	CDD	1	1	1	1	1	1	1	1
Chef de projet Bibliométrie	CDI	0	0,66	1	1	1	1	1	1
Responsable de la communication	CDD	1	1	1	1	1	1	1	1
Responsable cellule Europe	MAD/CDD	0	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	1	0,3
Chargé de mission auprès du Président-Administrateur	MAD	1	1	0	0	0	0	0	0
Chargé de mission auprès de la directrice	MAD	0,1	0	0	0	0	0	0	0
Agent Comptable									
TOTAL ETPT		7,94	10,01	9,1	9,2	9,2	8	8,7	8,7
COUT TOTAL ESTIMÉ		824 650	946 500	735 000	770 000	770 000	800 000	800 000	800 000

Exécution budgétaire 2022

Le plan de financement pluriannuel, tel qu'il avait été envisagé en janvier 2015 et mis en œuvre les années suivantes, prévoyait un panachage des recettes à partir d'un fonds d'amorçage (1 M€ annuel sur 3 ans 2015-2017 selon le courrier de la ministre) puis un relais progressif pris par les seules cotisations des membres et un développement de prestations tarifées vers l'extérieur (scénario abandonné depuis en raison de la nouvelle réglementation sur les GCS).

En 2018, le débasage de la ligne MERRI/DRCI à hauteur de 1 M€ s'est arrêté laissant les cotisations des membres financer à 100 % le CNCR en cohérence avec la volonté des membres et de toutes les conférences.

En cohérence avec cette programmation, les cotisations s'élèvent depuis 2020 à 30 000 € pour les CHU/CHR et 8 000 € ou 3 000 € pour les autres établissements bénéficiant ou non de la dotation socle des MERRI (voir détail de la répartition des dépenses et des recettes ci-après).

L'EPRD a légèrement augmenté en 2022, à 1,2 M€ (hors Chaire de management de 96 000 € et ventilation détaillée ci-dessous). Cependant en exécution budgétaire, les dépenses ont été limitées à 1,058 M€ en raison de la diminution liée à la masse salariale.

Perspectives et prévisions budgétaires du CNCR 2023

Le tableau, ci-dessous, décrit le bilan de l'exécution budgétaire de 2016 à 2022 ainsi que l'estimation des recettes et des dépenses du CNCR à horizon 2023 afin de viser l'équilibre.

Le niveau des cotisations estimé des CHU/CHR, visant à permettre au CNCR d'atteindre cet équilibre économique, serait donc de 8 000 € en 2017, 15 000 € en 2018, 25 000 € en 2019 et enfin 30 000 € en 2020, 2021 et donc en 2022 avec un maintien en 2023. Cette année, un nouveau membre a intégré le GCS. Il s'agit du CH Eure-Seine, dans la région Normandie.

Une des pistes exploitées par nos équipes pour augmenter le fonds de roulement serait d'assurer une gestion budgétaire au quotidien grâce notamment au tableau de bord nous permettant des reporting réguliers et précis.

En outre, le nombre estimé de Centres hospitaliers membres du CNCR, sur la période, ainsi que le montant des cotisations des établissements non universitaires, ci-dessus, sont explicités dans le tableau suivant :

BILAN 2016-2020 ET PRÉVISIONS D'EXÉCUTION 2019 À 2022

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Fonds de roulement au 1/01	390 034	608 299	820 535	341 655	171 155	295 050	325 050	511 278
2. Encaissements								
Fonds d'amorçage DGOS/ARSIF	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0	0	0
cotisations CHU et CHR	256 000	256 000	480 000	800 000	960 000	960 000	960 000	960 000
cotisations CH avec MERRI	60 000	69 000	100 000	140 000	192 000	200 000	240 000	240 000
cotisations CH sans MERRI			24 000	24 000	27 000	27 000	6 000	9 000
Autres recettes	0	51 086	0	0	0	0	0	17 000
Formations (EHESP et autre)	444	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
A. TOTAL ENCAISSEMENTS	**1 316 444**	**1 381 086**	**609 000**	**969 000**	**1 184 000**	**1 192 000**	**1 211 000**	**1 231 000**
3. Décaissements et engagements								
B. TOTAL DÉCAISSEMENTS	**1 098 179**	**1 168 850**	**1 087 880**	**1 139 500**	**1 060 105**	**1 212 000**	**1 223 000**	**1 231 000**
4. Impact sur FDR	218 265	212 236	-478 880	-170 500	123 895	-20 000	-12 000	0
5. Fonds de roulement 31/12	608 299	820 535	341 655	171 155	295 050	275 050	511 278	511 278
6. Couverture des salaires par le FDR pour 2 mois	470 857	662 785	219 155	42 822	166 717	141 717	386 278	377 945

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2021
Cotisations des CHU/CHR	8 000	8 000	15 000	25 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Recettes CHU/CHR estimées	256 000	256 000	480 000	800 000	960 000	960 000	960 000	960 000
Nombre de CH et CHS estimé avec MERRI			20	20	24	25	30	30
Cotisations des CH et CHS estimée avec MERRI			5 000	7 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Recettes CH et CHS estimées avec MERRI			100 000	140 000	192 000	200 000	240 000	240 000
Nombre de CH et CHS estimé sans MERRI			8	8	9	9	2	3
Cotisations des CH et CHS estimée sans MERRI			3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Recettes CH et CHS estimées sans MERRI			24 000	24 000	27 000	27 000	6 000	6 000

Les variables suivantes ne peuvent pas, comme rappelé chaque année, être estimées avec certitude dans le temps pour les raisons suivantes :

- Nombre de Centres hospitaliers et Centres hospitaliers spécialisés adhérant au CNCR et le montant de leurs cotisations votées par l'Assemblée générale ;
- Autres recettes possibles compte tenu des récentes restrictions appliquées aux GCS en matière de prestations de services ;
- Maintien du rythme du paiement, sur l'année en cours, des cotisations des membres compte tenu de l'impact sur la trésorerie et le fonds de roulement.

Evolution des recettes et des dépenses estimées et impact sur le fonds de roulement

Le graphique présente ainsi, sur les bases décrites ci-dessus, les trajectoires suivantes :

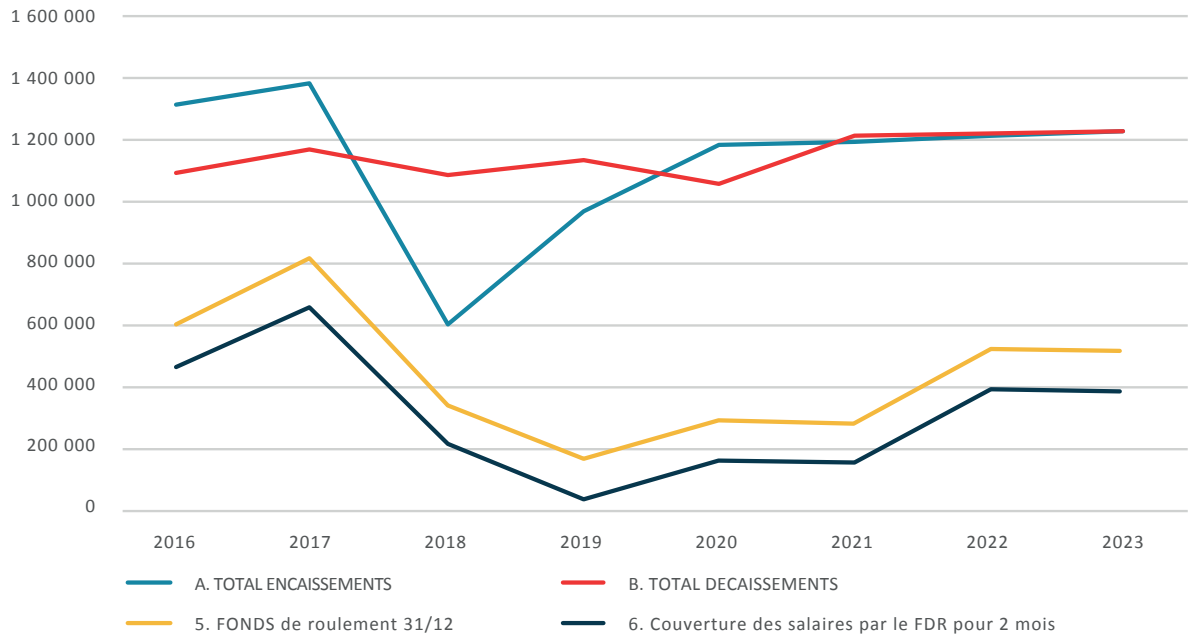

Bilan 2016-2021 et prévisions d'exécution du CNCR en 2023

La répartition dans le temps des apports et des différentes recettes envisagées serait, si ces hypothèses de travail se confirment et si les membres en sont d'accord, la suivante :

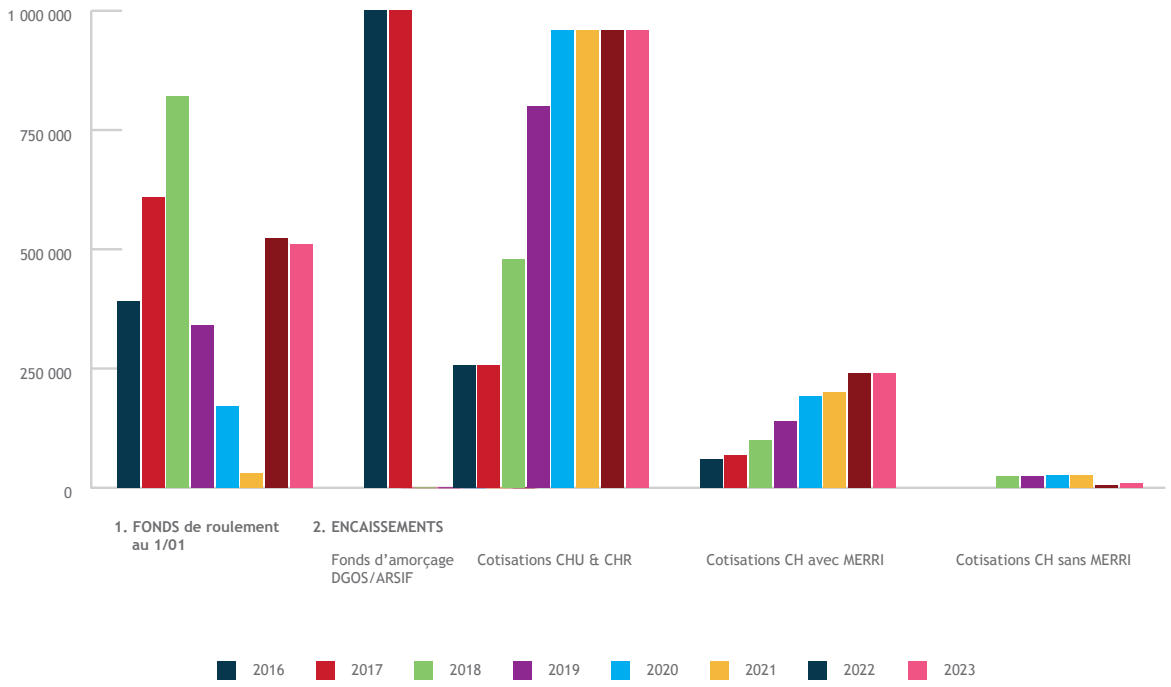

Fonds de roulement et évolution des recettes du CNCR

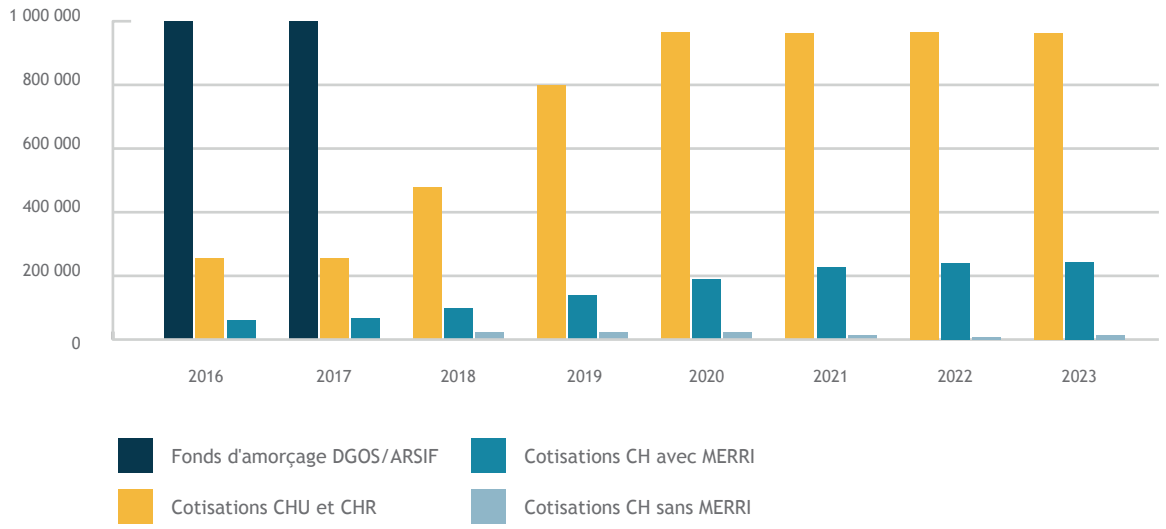

Estimation de l'évolution des recettes du CNCR de 2016 à 2022

COMITÉ NATIONAL DE COORDINATION DE LA RECHERCHE

JUIN 2023
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DU CNCR

WWW.CNCR.FR
CONTACT@CNCR.FR

CNCR

COMITÉ NATIONAL DE COORDINATION
DE LA RECHERCHE

1, bis rue Cabanis
75014 Paris
www.cncr.fr